



Rapport sur le Prix et la  
qualité des services de  
l'eau et de  
l'assainissement

2023

Volume I : texte

[courrier@catv41.fr](mailto:courrier@catv41.fr)

[cycles\\_eau@catv41.fr](mailto:cycles_eau@catv41.fr)

 TERRITOIRES  
VENDOMOIS

## Le mot du Vice-Président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS) à l'échelle de notre communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Ce rapport, reflet de l'année 2023, offre une vue d'ensemble des services d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif depuis le transfert des compétences qui s'est opéré le 1er janvier 2020. Cette synthèse dépeint les services communautaires en reprenant les indicateurs à l'échelle communale.

Cet exercice, obligatoire de par la réglementation mais également nécessaire pour qualifier les services fournis aux usagers, s'inscrit dans la continuité des trois précédentes éditions. Nous avons une fois de plus profité de la présente édition pour gommer certains des défauts relevés par le passé. Cette année, notre rapport est disponible dès juin et non septembre et offre une perspective encore plus précise et approfondie de nos activités, tout en mettant en lumière nos réalisations significatives.

L'année 2023 a ainsi été l'occasion de poursuivre la sécurisation des postes de refoulement d'eaux usées sur tout le territoire et de remplacer plusieurs kilomètres de réseaux d'eau potable vieillissants, principalement à Épuisay, Faye, Villetrun ou Coulommiers-la-Tour. Afin d'augmenter le rendement, un important travail de recherche systématique de fuites a été entrepris. Ces travaux ont d'ores et déjà permis de diminuer sensiblement les pertes du réseau.

Pour l'assainissement, une lagune a bénéficié de travaux d'enrochement, des flottateurs ont été installés à la station de Vendôme afin de compléter le traitement des membranes jusqu'à leurs remplacements en 2024 et le renouvellement des branchements d'eaux usées du faubourg chartrain a été engagé.

Afin de proposer un service client de meilleure qualité à destination des usagers des communes gérées en régie, une prestation de facturation a été mise en place en début d'année 2023. Ces abonnés peuvent maintenant être mensualisés et bénéficier d'un espace client numérique. De plus, le retard de facturation accumulé depuis la prise de compétence est dorénavant rattrapé.

Le rapport sur le prix et la qualité des services de l'année 2023 est organisé en 4 parties. Une première présente le territoire et les grands indicateurs de fonctionnement de l'assainissement et de l'eau potable. Une seconde, décrit le patrimoine et les indicateurs techniques et financiers liés à l'eau potable. La troisième partie, organisée comme la seconde, s'intéresse à l'assainissement collectif. Enfin, la dernière partie traite de l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, plusieurs volumes supplémentaires sont disponibles. Le second regroupe les tables des indicateurs pour chaque ancien syndicat ou commune. Le troisième intègre la note d'information sur les redevances et les bilans annuels de la qualité de l'eau. Enfin, les deux derniers volumes reprennent les différents rapports annuels des délégataires.

Le travail fourni cette année par l'équipe de la DCE a permis une augmentation de nos connaissances du patrimoine et des usagers. Cependant, le travail engagé révèle encore des faiblesses dans le suivi de quelques indicateurs. Ainsi, pour les années à venir, il faudra combler les manques, consolider ces données et valoriser les informations pour, qu'au-delà du simple exercice réglementaire, le RQPS devienne un outil de pilotage pour Territoires vendômois et un support de communication pour tous, élus et usagers.

YANN TRIMARDEAU

# Table des matières

<b>Le mot du Vice-Président</b>	<b>2</b>
<b>Table des matières</b>	<b>4</b>
<b>L'eau et l'assainissement dans la CATV</b>	<b>7</b>
Préambule	7
Présentation du territoire	7
L'eau potable : vue générale	9
L'assainissement : vue générale	10
La Direction des Cycles de l'Eau	12
Les faits marquants de l'année 2023	13
<b>L'eau potable</b>	<b>15</b>
Le système de production d'eau potable	15
Les points de prélèvements : ressources et volumes prélevés	15
Les stations de traitement et la qualité de l'eau	17
Le stockage d'eau potable	18
La mise en distribution	19
Les volumes consommés facturés	20
Les volumes consommés mais non facturés	21
Les volumes perdus	21
Le nombre d'abonnements	21
Les caractéristiques principales du réseau	21
Les canalisations	21
Rendement des canalisations	23
Incidents sur le réseau	25
Renouvellement et création de réseau AEP	26
La tarification	27
Indicateurs techniques liés à l'eau potable	29
Indicateurs patrimoniaux	29
Indicateurs de service	30
Indicateurs de performance : qualité de l'eau et connaissance du réseau	31
Indicateurs de fonctionnement du réseau : volumes produits, vendus, achetés et consommés	32
Indicateurs de fonctionnement du réseau : rendements et pertes	33
Nombre d'habitants desservis, prix TTC du service et qualité de la relation client	34
Indicateurs financiers liés à l'eau potable	35
Gestion financière	35
Tarification de l'eau potable	36
Comptes annuels du service	37
Encours de la dette	37
Indicateurs CCSPL liés à l'eau potable	38
<b>L'assainissement collectif</b>	<b>42</b>

Les stations de traitement des eaux usées	42
Localisation des stations	42
Conformité des rejets	43
Production et valorisation des boues	45
Le réseau de collecte	46
Les canalisations	46
Les ouvrages de relèvement / refoulement	48
Le renouvellement et la création de réseau assainissement	49
La tarification	50
Indicateurs techniques liés à l'assainissement collectif	51
Caractéristiques technique : clientèle	51
STEP	53
Patrimoine	56
Données clientèle	57
Exploitation : connaissance du réseau	58
Indicateurs financiers liés à l'assainissement collectif	61
Gestion financière	61
Tarification de l'assainissement	63
Comptes annuels du service	65
Encours de la dette	65
Indicateurs CCSPL liés à l'assainissement	66
<b>L'assainissement non collectif</b>	<b>69</b>
Les missions du SPANC	69
Les indicateurs d'activité	72
Les contrôles effectués en 2023	72
Résultat des contrôles par typologie	73
Le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en 2023	76
Indicateurs techniques liés à l'assainissement non collectif	76
Contexte	77
Parc d'installations	77
Conformités	77
Activité	77
Indicateurs financiers liés à l'assainissement non collectif	79
Tarification de l'ANC	79
Comptes annuels du service	79
Encours de la dette	79
<b>Annexe 1 : Mode de gestion eau potable et assainissement</b>	<b>81</b>
<b>Annexe 2 : Liste des captages d'eau potable</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 3. Liste des stockages AEP</b>	<b>85</b>
<b>Annexe 4. Linéaire AEP par commune</b>	<b>86</b>
<b>Annexe 5 : Liste des stations d'épuration</b>	<b>88</b>
<b>Annexe 6 : Linéaire assainissement par commune</b>	<b>90</b>



# L'eau et l'assainissement dans la CATV

## Préambule

Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois « est tenu de présenter, à son assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable » (RPQS). Cette présentation doit être réalisée, « au plus tard, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Lorsqu'une partie des compétences est déléguée, le délégataire doit produire un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exploitation du service, et ce, avant le 1er juin (article 33 du décret n°2016-86 en date du 1er février 2016).

L'article D.2224-1 (annexes V et VI) du CGCT précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le RPQS.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit des exigences supplémentaires portant sur des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document doit également être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2023 prend en compte les indicateurs de gestion établis par les services de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) et les éléments fournis par les sociétés SUEZ et SAUR qui ont transmis leurs rapports de délégataires en juin 2023.

L'année 2023 a été l'occasion de poursuivre le travail engagé les années précédentes pour la production de ces rapports. L'eau et l'assainissement étant devenus compétence communautaire depuis le 1er janvier 2020, il fait une synthèse de tous les indicateurs à l'échelle de la CATV, exercice auparavant effectué à l'échelle communale ou à l'échelle des anciens syndicats.

Ce document fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire lors d'une séance publique. Ce rapport est par la suite accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

## Présentation du territoire

La communauté d'agglomération Territoires Vendômois est née de la fusion de quatre communautés de communes en Décembre 2016. S'étendant sur un peu plus de 1 000 km<sup>2</sup>, elle regroupe 65 communes où vivent 55 500 habitants.

Depuis le premier janvier 2020 la compétence eau et assainissement a été transférée des communes ou anciens syndicats vers la collectivité d'agglomération conformément à la loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale et promulguée le 7 août 2015.

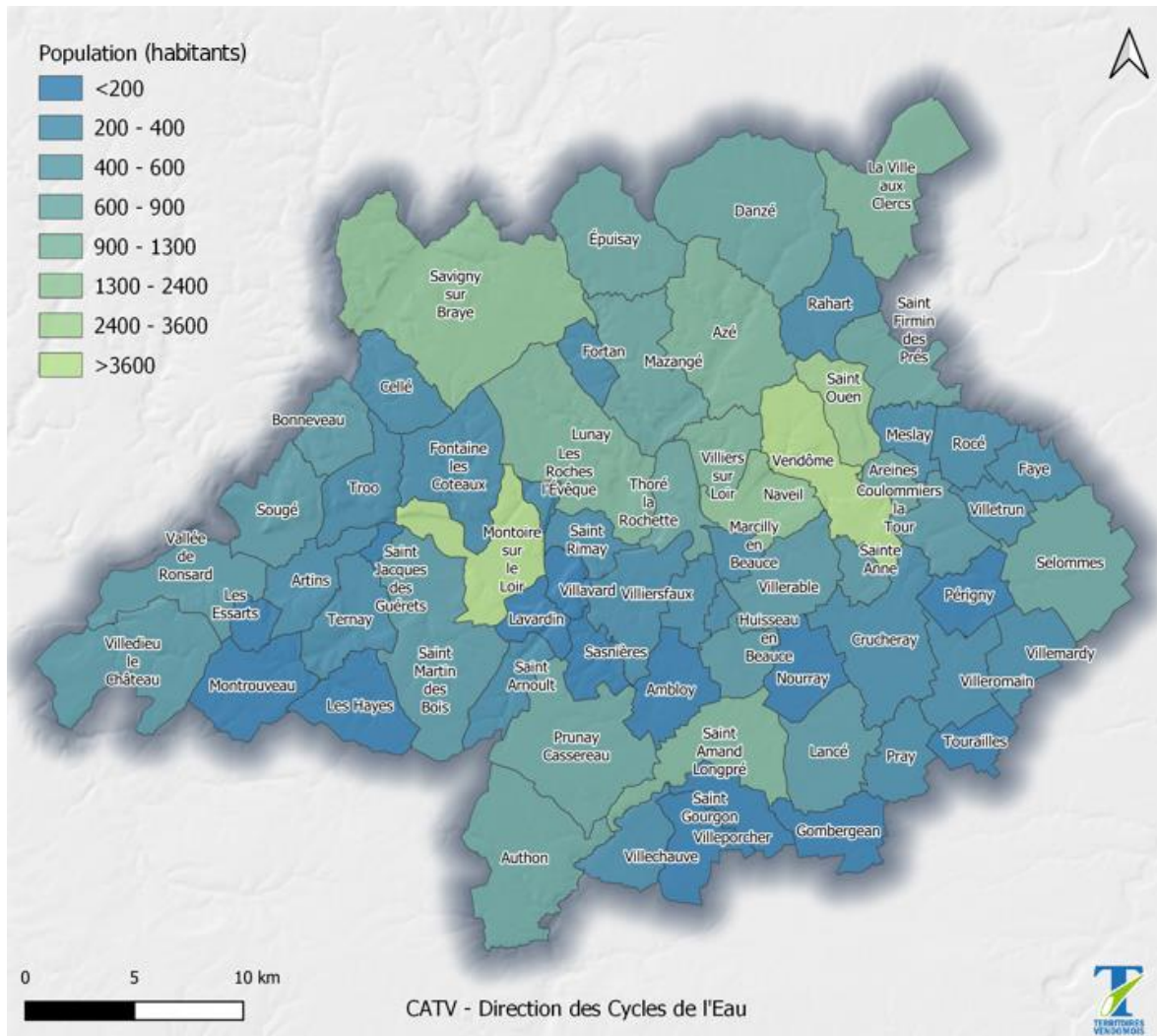


fig. 1a. Communes constituant la CATV

## L'eau potable : vue générale

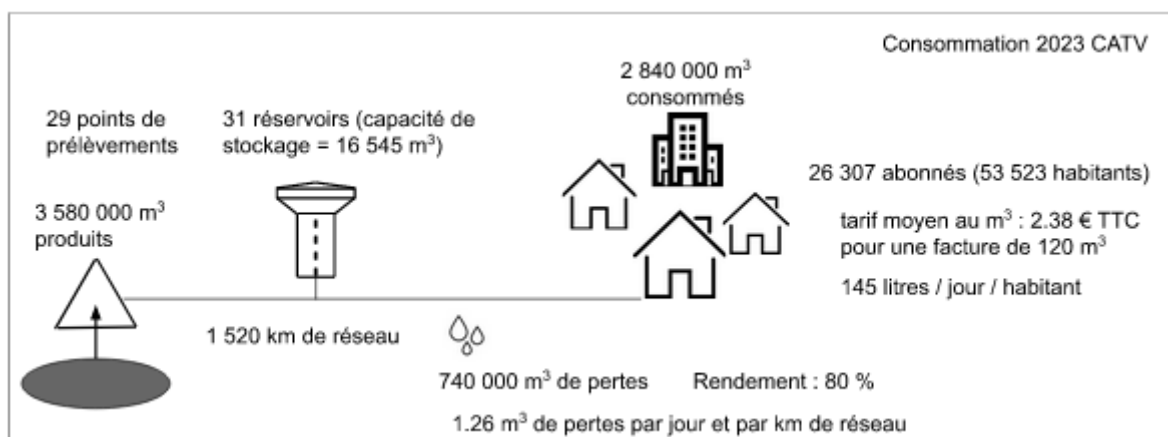


Fig. 2. Repères de fonctionnement du réseau AEP

Héritage direct de l'ancienne organisation en communes ou en syndicats, les modes de gestion de l'eau potable sur le territoire sont variables (fig. 3, annexe 1).

La gestion de l'eau potable des communes de La-Ville-aux-Clercs, Périgny, Pray, Selommes, Tourailles, Villemardy et Villeromain est exercée par des syndicats bi-communautaires et ne sera pas abordée dans le présent rapport. La CATV exploite en régie les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 21 communes, les autres sont gérées sous forme de Délégation de Service Public par SUEZ Eau France ou SAUR (fig. 3).

Au total, le réseau de 1 520 km de long dessert 26 307 abonnés (pour 53 520 habitants). Il est alimenté par 29 points de prélèvements produisant 3,6 millions de m<sup>3</sup> traités dans 17 usines (fig. 2). 31 réservoirs de stockages (tours ou bâches), répartis sur le territoire, assurent une autonomie théorique d'alimentation en eau potable de deux jours. Les abonnés ont consommé 2,83 millions de m<sup>3</sup> en 2023 au tarif moyen de 2,38€ TTC/m<sup>3</sup>.

La différence de volume entre l'eau produite et l'eau effectivement consommée ou utilisée sans comptage (nettoyage des installations, tests de bon fonctionnement des bornes incendie par exemple) conduit à calculer un rendement du réseau de 80%. Ce dernier indique les pertes dues à des fuites dans le système de distribution, qui sont estimées à 1,26 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre de réseau (1,73 m<sup>3</sup>/jour en 2022). Ces pertes ont diminué de 20% en un an, passant de 960 000 m<sup>3</sup> à 710 000 m<sup>3</sup>.

L'ensemble de ces indicateurs constituent bien évidemment une moyenne à l'échelle de la communauté. L'intégralité des communes n'étant pas interconnectées, ils ne permettent pas, seuls, de restituer les variabilités en fonction des sources d'approvisionnement, des spécificités des modes de distributions ou des contraintes topographiques propres à chaque secteur. Les parties suivantes seront l'occasion de décrire ces éléments à une échelle plus fine.

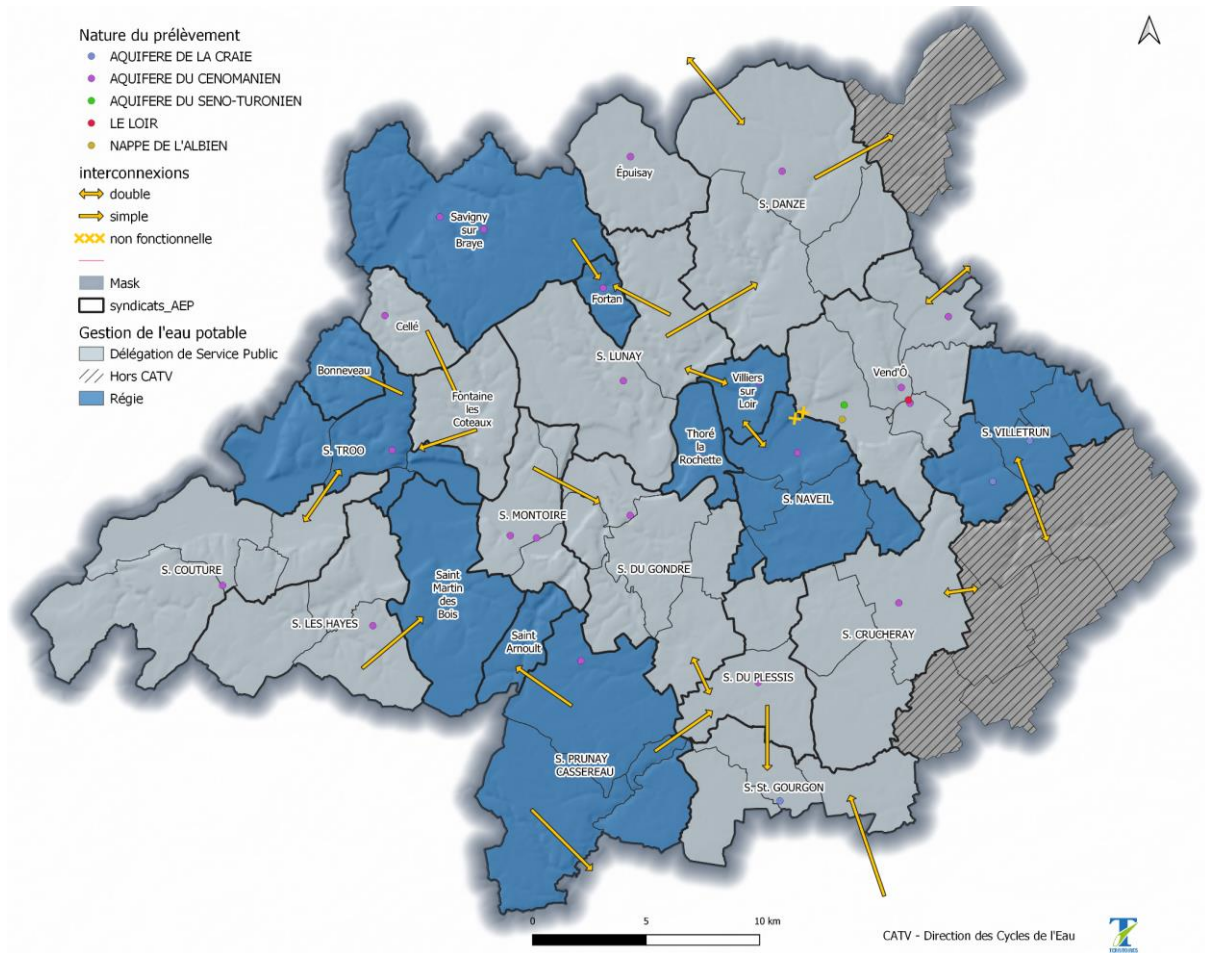


Fig. 3. Carte des modes de gestion AEP

## L'assainissement : vue générale

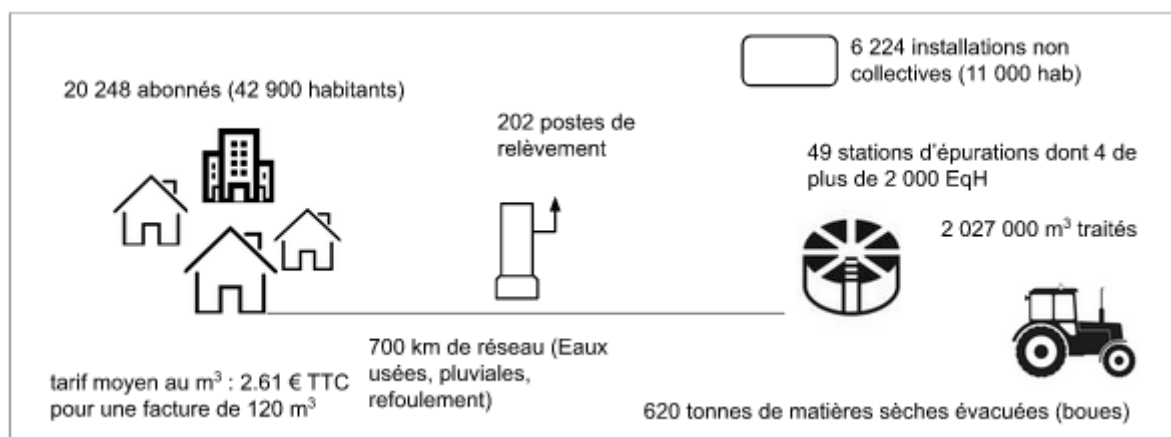


Fig. 4. Repères de fonctionnement de l'assainissement

Héritage direct de l'ancienne organisation en communes ou en syndicats, les modes de gestion de l'assainissement sur le territoire sont variables.

Les communes d'Ambloy, Crucheray, Faye, Les Essarts, Les Hayes, Nourray, Perigny, Pray, Rahart, Rocé, Saint-Gourgon, Saint-Jacques-des-Guérets, Sasnières, Villavard, Villemardy, Villeporcher, Villeromain et Villetrun ne possèdent pas de réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

La CATV exploite en régie directe les systèmes de collecte et d'assainissement de 20 communes et en régie avec prestation de service pour 16 communes. Les systèmes de collecte et d'assainissement des autres communes (11) est géré sous forme de délégation de service public (annexe 1). Il est à noter que le mode de gestion des communes de Ternay et Meslay est passé de DSP à régie avec prestation de service le 1er janvier 2020.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 6 224 sur l'ensemble du territoire de la CATV, ce qui représente environ 11 250 habitants. On estime que 43 000 habitants sont raccordés à l'assainissement collectif via un peu plus de 20 000 abonnements.

Les effluents rejetés par les abonnés et une partie des eaux pluviales sont acheminés vers les 49 stations d'épurations grâce à un réseau de 700 km et à la présence de 202 postes de relèvements des eaux usées. En 2023, les stations ont traité environ 2 027 000 m<sup>3</sup> d'effluents et 620 tonnes de boue ont été extraites.

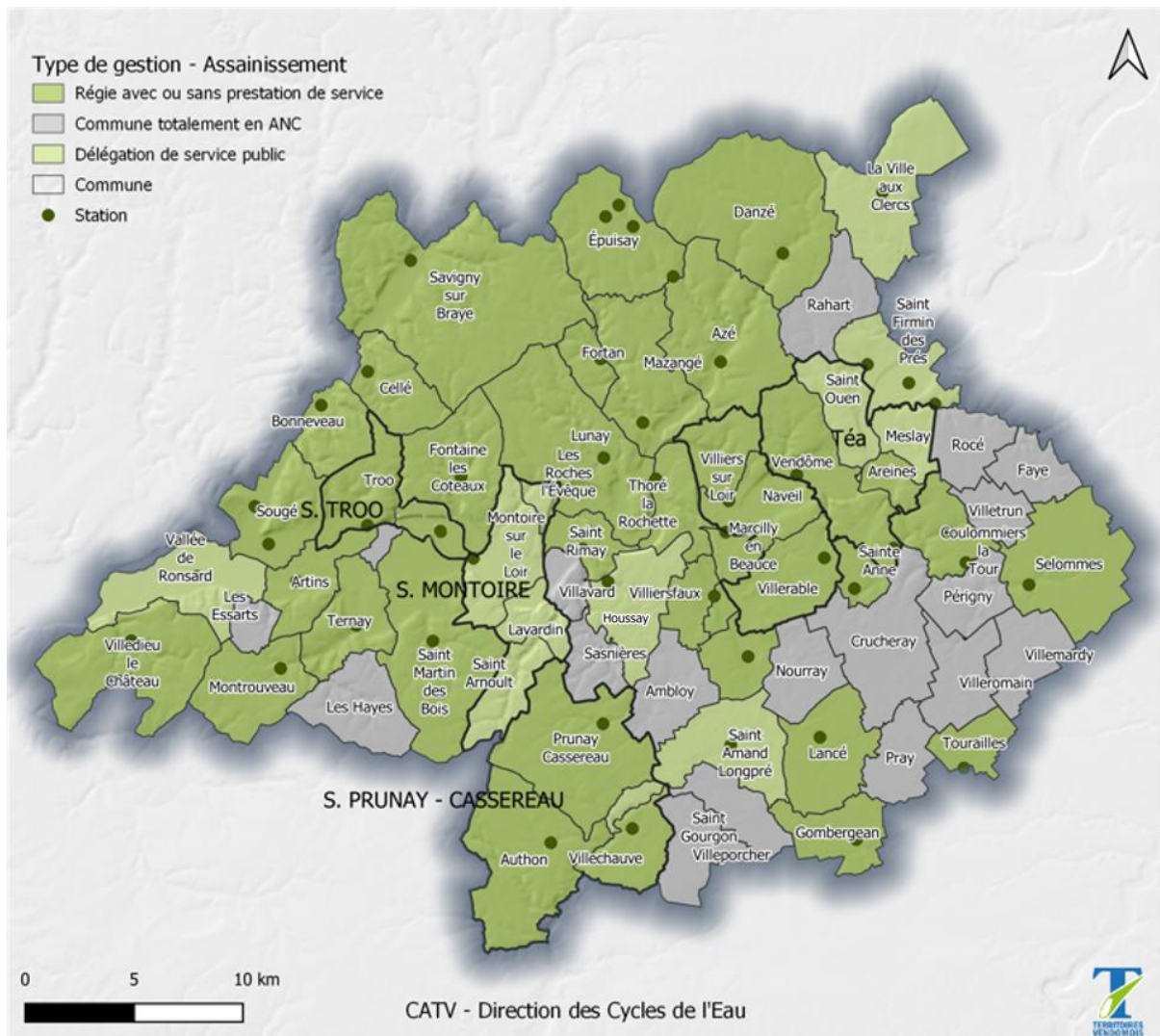


Fig. 5. Carte des modes de gestion assainissement

## La Direction des Cycles de l'Eau

Établie sur Vendôme et Montoire depuis 2020, la direction des cycles de l'eau (DCE) exerce des missions multiples. Elle est composée de 28 agents au 31/12/2023 (même nombre d'agents qu'en 2021) pour un total de 25.2 Équivalent Temps Plein (ETP). Ses actions portent sur l'eau potable, l'assainissement collectif, non collectif et pluvial ainsi que sur la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des risques d'inondation. Elle pilote et suit les marchés publics, édite les factures d'eau d'une partie des administrés et met en place des dossiers de subventions et de la documentation à destination des instances, des élus et de la population.

Elle est plus spécifiquement répartie en 5 services :

- Une cellule administrative.
- Un pôle étude et travaux, qui définit les orientations eau potable et assainissement pour la mise en place des investissements. Il accompagne et contrôle les délégataires.
- Deux unités "Exploitation" (l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif), chargée des interventions sur site et chez les usagers
- Un pôle missions transversales, développant des solutions techniques pour améliorer les capacités opérationnelles du service et pilotant le contrôle des assainissements non collectifs
- Le service GEMAPI, mutualisé sur 5 EPCI, qui gère des ouvrages hydrauliques et qui définit et met en oeuvre le contrat territorial

Service	ETP
Direction	1
Cellule administrative	4.5
Pôle étude	2.6
Exploitation Eau Potable	4
Exploitation Assainissement	6
Missions transversales	3
GEMAPI	4

En 2023, les agents de la DCE sont intervenus pour réparer des fuites d'eau potable en 42 occasions (Fortan : 2, Naveil : 12, Savigny-sur-Braye : 22, Villiers-sur-Loir : 6) dans les secteurs en régie sans prestation de service.

## Les faits marquants de l'année 2023

En janvier 2023, le calcul et l'émission des factures d'eau des territoires en régie a été confié à Suez Eau France. Cette prestation d'un an renouvelable trois fois a permis de rattraper le retard des factures et de proposer des nouveaux services comme la mensualisation ou la plateforme numérique. De plus, un accueil physique a été maintenu afin de pouvoir proposer aux usagers un service de proximité performant.

LA CATV a aussi mis en place une convention avec la médiation de l'eau afin de favoriser la résolution amiable des litiges entre les usagers et la collectivité.

Afin d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable, un important programme de recherches de fuite s'est déroulé durant l'année 2023. La réparation de ces nombreuses fuites (par exemple 22 sur le territoire de Savigny-sur-Braye) entraîne déjà une amélioration substantielle du rendement. Ces programmes de recherche systématique se poursuivent durant l'année 2024 et, grâce à l'acquisition d'un corrélateur et de prélocalisateurs, les recherches devraient être facilitées.

De plus, pour remplacer les réseaux vétustes et/ou sensibles aux fuites ainsi que les réseaux relarguant du Chlorure de Vinyle monomère, près de 10 kilomètres de canalisation d'eau potable ont été remplacés principalement sur les communes d'Épuisay, de Faye, de Lancé et de Villetrun.

Les travaux relatifs à l'assainissement ont été considérés par, entre autres, la rénovation des biodisques de la station de Villedieu-le-Château, l'enrochement de la lagune de Lancé et le début du remplacement des branchements d'assainissement du faubourg Chartrains.





# L'eau potable

## Le système de production d'eau potable

Pour assurer la production d'eau potable, la CATV dispose de plusieurs ouvrages de captage. La grande extension du territoire et les interconnexions entre communes, existantes ou non, entraînent une utilisation de ressources variées. Ainsi, différents aquifères sont captés : Craie, Albien, Cénomaniens et Séno-Turonien et des prélèvements sont effectués dans le Loir et sa nappe alluviale.

### Les points de prélèvements : ressources et volumes prélevés

29 points de prélèvements utilisés en 2023 sont répartis sur le territoire de la CATV (fig. 6). Les secteurs d'alimentation de chaque captage sont directement issus des périmètres d'intervention des anciens syndicats.

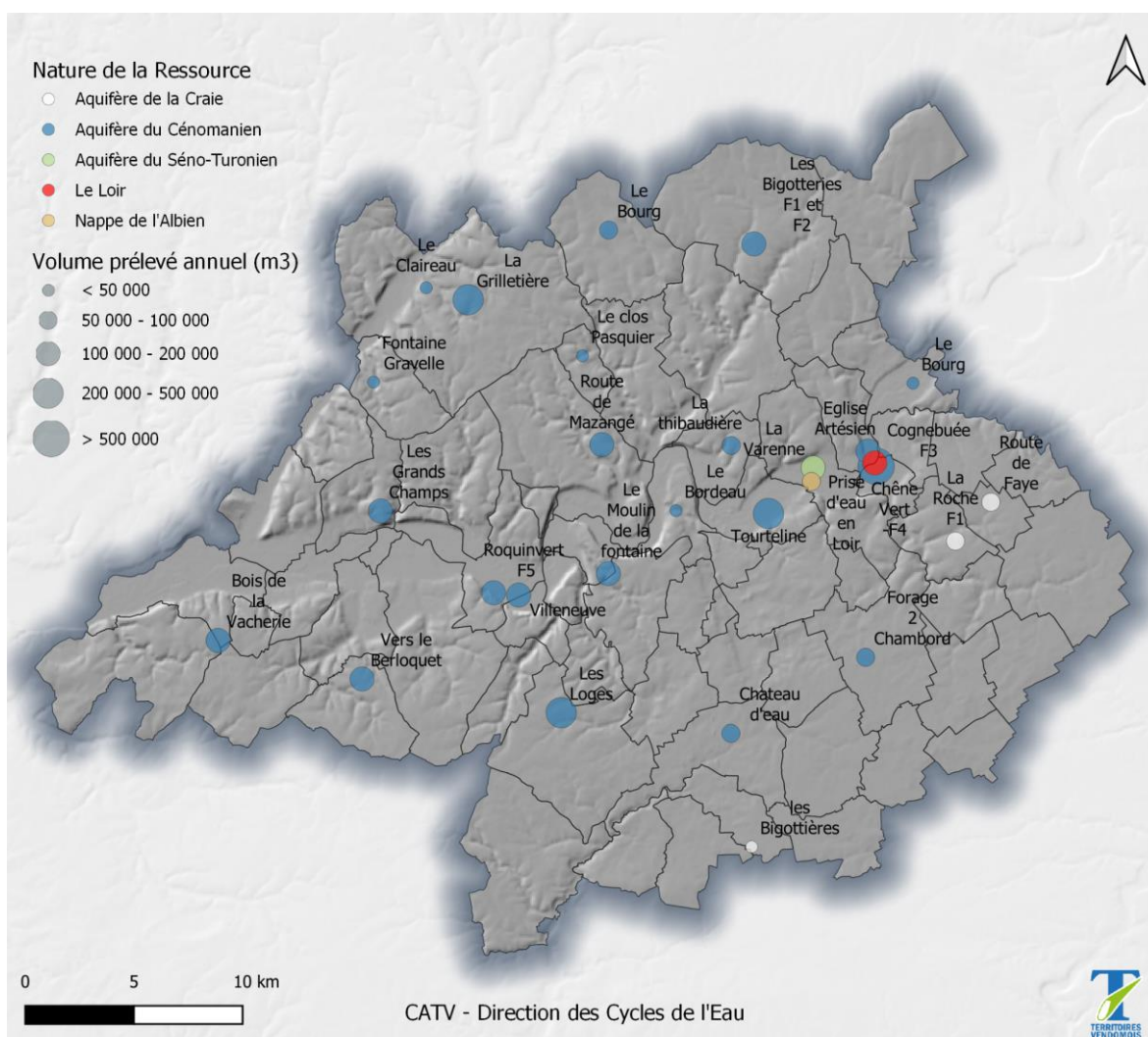


Fig. 6. Points de prélèvements, nature de la ressource et volumes extraits

La ressource majoritairement exploitée est l'aquifère du Cénomaniens (81%) (fig. 7). Les autres sources d'approvisionnement en profondeur sont l'aquifère du Séno-Turonien (15%), exploité à Vendôme,

l'aquifère de la craie (3%) prélevé dans le Sud-Est du territoire de la communauté ainsi que la nappe de l'Albien (1.5%). Tout comme l'année précédente, les prélèvements dans la nappe alluviale du Loir sont inexistants.

Nature de la ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Volume prélevé en 2023 (m3)	Evolution 2022 - 2023
Aquifère du Cénomanién	2 867 310	2 925 246	2 962 640	2 936 159	-0,89%
Aquifère du Séno-Turonien	474 270	479 889	603 859	535 828	-11,27%
Le Loir	190 880	166 344	0	0	
Aquifère de la craie	173 861	175 171	160 727	106 795	-33,56%
Nappe de l'Albien	56 045	57 124	74 520	56 557	-24,10%
<b>Total</b>	<b>3 762 366</b>	<b>3 803 774</b>	<b>3 801 746</b>	<b>3 635 339</b>	<b>-4,38%</b>

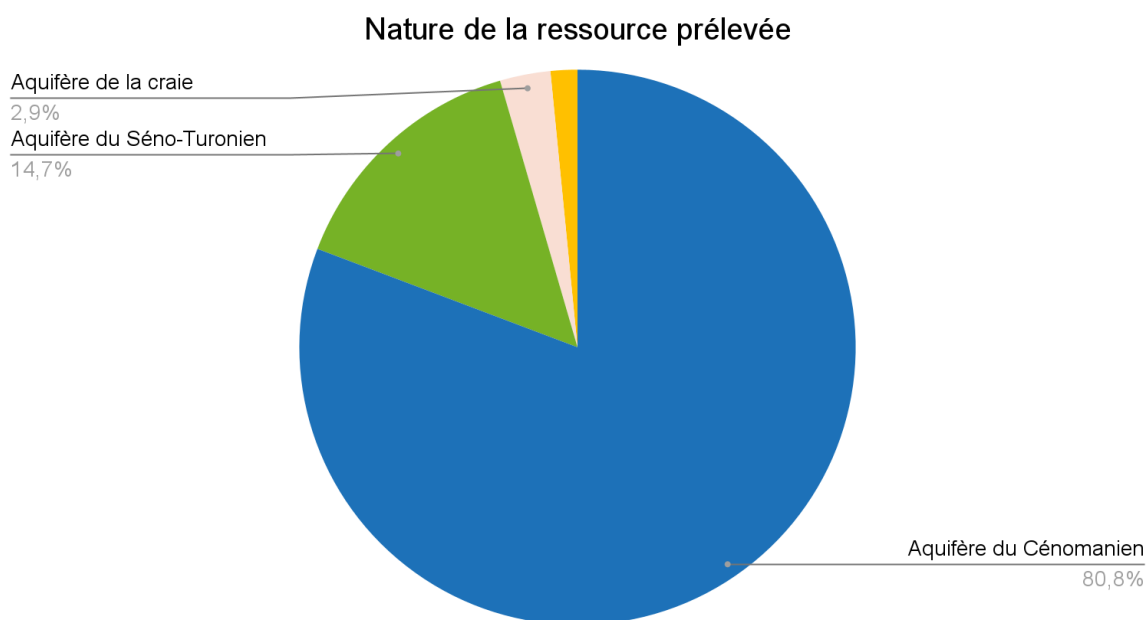


Fig. 7. Répartition de la nature des prélèvements d'eau potable

Présent sur 4 régions et 10 départements, l'aquifère des sables du Cénomanién se révèle stratégique dans le bassin Loire-Bretagne, de par son étendue, sa capacité et sa qualité justifiant dès 1996 un classement en nappe réservée en priorité pour l'alimentation en eau potable (NAEP), repris dans le cadre du SDAGE Loire - Bretagne.

Cette nappe se situe à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, c'est une nappe fragile et sa recharge est très lente (l'eau de pluie alimentant cette nappe a plus 10.000 ans !)

Depuis une trentaine d’années, le niveau de prélèvement a augmenté, conduisant à une baisse régulière du niveau de l’eau

## Les stations de traitement et la qualité de l’eau

Afin de garantir une eau de qualité, toutes les eaux captées sont traitées. De la simple chloration (garant de la qualité bactériologique de l'eau lors de son transport) à une filière complète (décantation, filtration, ozonation et désinfection), le traitement dépend essentiellement de la qualité initiale des eaux et donc de leur origine.

Ainsi, les eaux issues de la nappe du Cénomaniens, naturellement riche en fer et manganèse, et celles de la nappe de l'Albien, naturellement riche en fer et en fluor, subissent une déferrisation. Le Loir et sa nappe alluviale sont les plus vulnérables. Généralement turbides, les eaux du Loir contiennent parfois des pesticides, à des teneurs supérieures aux normes de potabilisation. Elles subissent donc un traitement complet avec affinage sur charbon actif.

Ce traitement des eaux, hors chloration, est assuré par 17 usines de traitement répartis sur le territoire de la CATV (fig. 8).

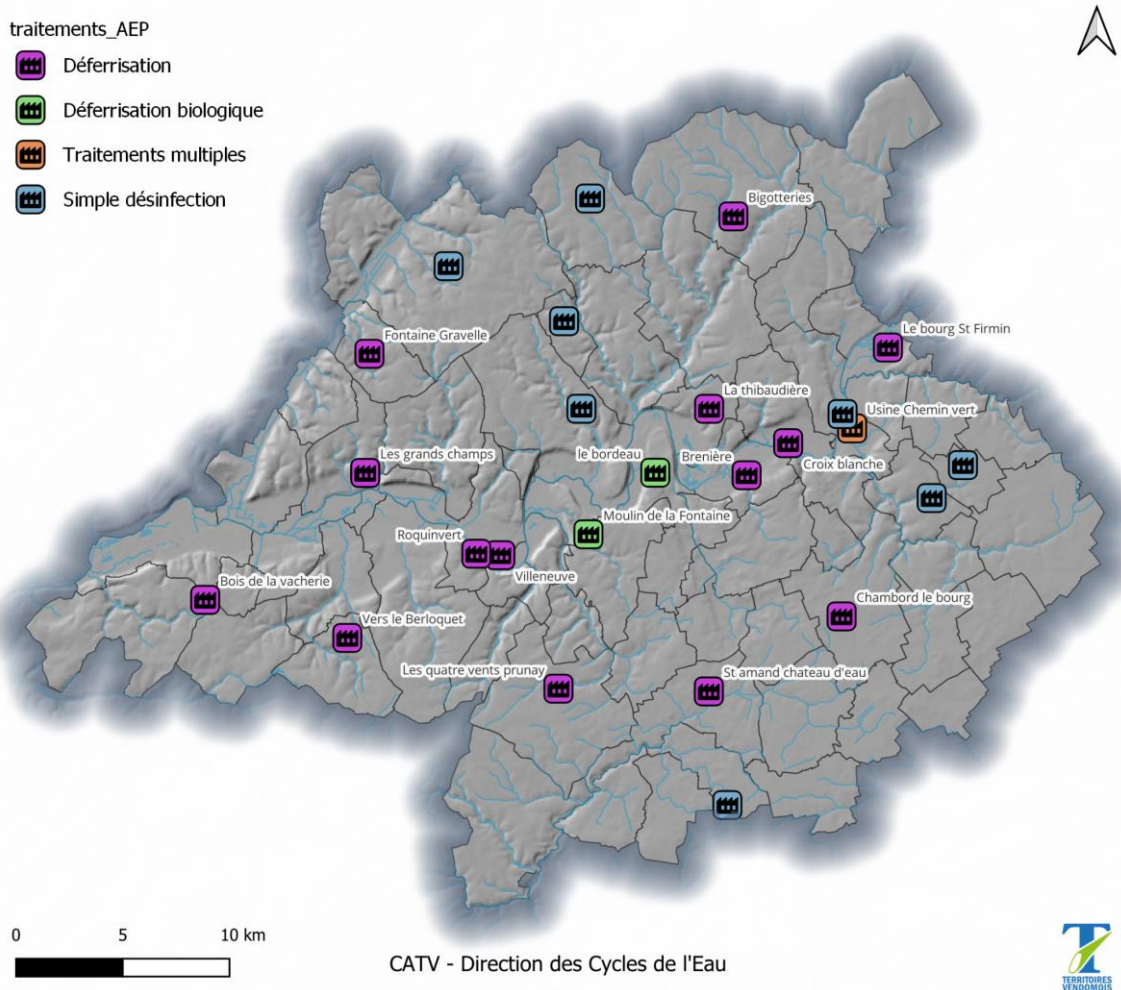


Fig. 8. Répartition des usines de traitement AEP

Lors de l'année 2023, 557 prélèvements réglementaires ont été effectués pour réaliser des analyses de conformité microbiologiques et physico-chimiques. Les résultats se sont révélés conformes dans 99.7% des analyses microbiologiques et 97.8% des analyses physico-chimiques. Le prélèvement non conforme d'un point de vue bactériologique ont été causés par la présence de bactéries coliformes sur le bassin de distribution de Prunay. Cette non conformité a été levée suite au contrôle de confirmation.

Nombre de prélèvements en vue d'analyses microbiologiques	Nombre de prélèvements en vue d'analyses microbiologiques non conformes	Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques	Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques non conformes
286	1	271	6



## La mise en distribution

Le volume d'eau distribué en 2023 est de 3 580 000 m<sup>3</sup>, un chiffre sensiblement inférieur à celui des années précédentes (2020 (3 716 000 m<sup>3</sup>), 2021 (3 709 000 m<sup>3</sup>), 2022 (3 710 000)) . Il comporte : les volumes consommés (par exportation, par les abonnés ou autres) et les pertes du réseau (fig. 10 et 11).

Volume produit (m3) par rapport à Année

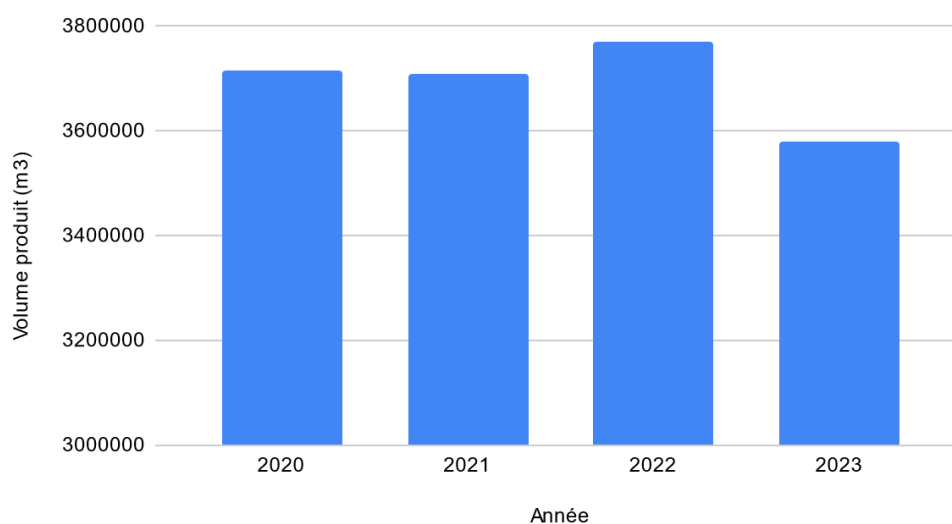


Fig. 10. Évolution de la production d'eau potable depuis 2020

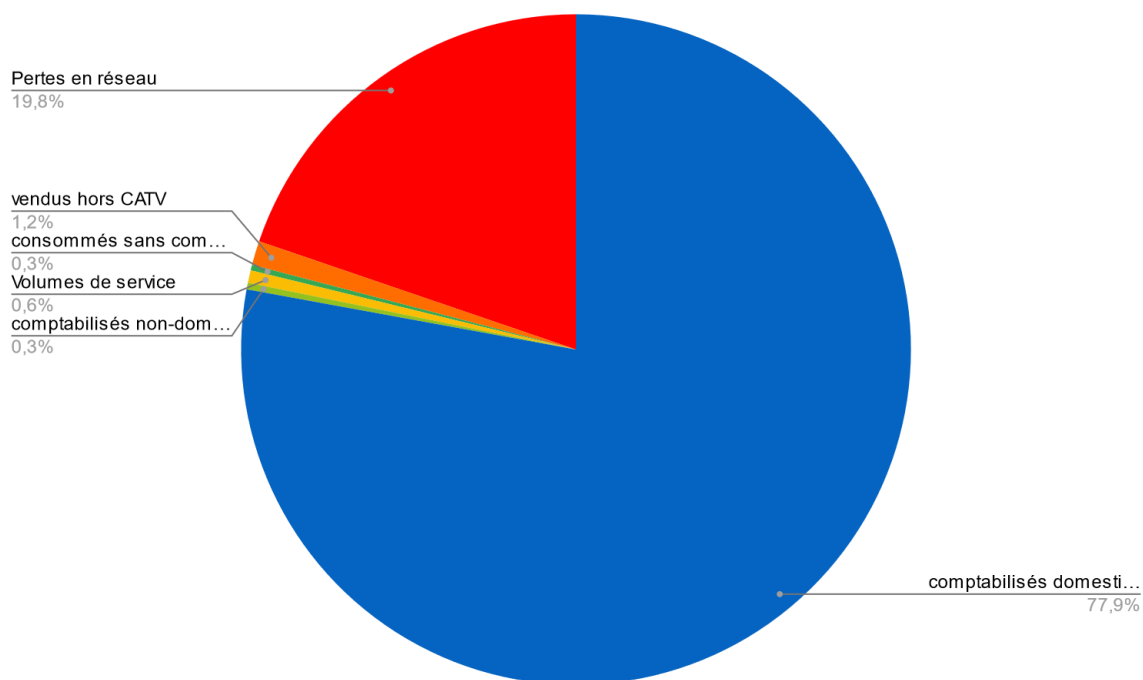


Fig. 11. Répartition des volumes d'eau potable

## **Les volumes consommés facturés**

En 2023, 2 840 000 m<sup>3</sup> ont été consommés par les abonnés, chiffre sensiblement équivalent aux années précédentes. La consommation par jour et par habitant peut ainsi être évaluée à 145 litres, contre 143 litres les années précédentes.

## **Les volumes consommés mais non facturés**

Ces volumes concernent l'eau utilisée par les poteaux et les bouches incendie en fonctionnement ou lors d'une vérification fonctionnelle ainsi que l'eau utilisée pour nettoyer les réseaux et les ouvrages (château d'eau par ex.). La qualité des données est hétérogène. Certains indices ont pu être relevés précisément alors que d'autres ont seulement été estimés en fonction des valeurs des années précédentes.

## **Les volumes perdus**

Le volume d'eau perdu est estimé cette année à 710 000 m<sup>3</sup> (-5%). Des fuites importantes, dépréciant les données, ont enfin pu être repérées et réparées en début d'année 2023. Couplé à un programme ambitieux de renouvellement des canalisations en 2023 qui se poursuivra en 2024.

## **Le nombre d'abonnements**

Le nombre d'abonnés s'établit à 26 307, valeur comprise entre 2021 et 2022 (respectivement 26 077 et 26 713). L'augmentation du nombre d'abonnés assainissement suggère que le chiffre de 2022 était probablement surestimé. Une erreur s'était glissée dans la prise en compte des abonnés de la commune de Saint-Firmin-des-Prés, rattachés dorénavant à Vend'Ô.

## Les caractéristiques principales du réseau

### Les canalisations

Un important travail de récolement, toujours en cours, a débuté en 2020 suite à la prise de compétence eau et assainissement. Il a permis d'identifier 1 520 km de réseau (annexe 4). Ce dernier se déploie principalement à Vendôme (8%), Savigny-sur-Braye (7%) et Montoire-sur-le-Loir (5%). Les canalisations sont en grande majorité en PVC (79%) et en fonte (18%).

Le diamètre des conduites varie entre 25 mm et 600 mm (fig. 12). Les canalisations sont essentiellement de diamètres : 90-100 mm (20%), 60 ou 63 mm (17%) et 140-150mm (17%). Les canalisations ayant de gros diamètres, 500 et 600 mm, sont installées pour l'adduction de l'eau. Il est à noter que les diamètres sont inconnus pour 13 % du réseau (196 km).

La période de pose des canalisations est inconnue pour 12% d'entre elles (fig. 13). On peut estimer que 12% des canalisations ont plus de 50 ans, 32% ont entre 30 et 50 ans et 44% ont un âge inférieur à 30 ans.

matériau	Longueur (km)	%
Acier	1,1	0%
Autre	0,0	0%
Fonte grise	85,1	6%
Fonte indifférenciée	175,5	12%
Inconnu	19,0	1%
Polyéthylène haute densité	10,6	1%
Polyéthylène indifférencié	23,2	2%
PVC Bi-orienté	35,7	2%
PVC emboîté	55,8	4%
PVC indifférencié	1082,7	73%

### Longueur (km) par rapport à diamètre (cm)

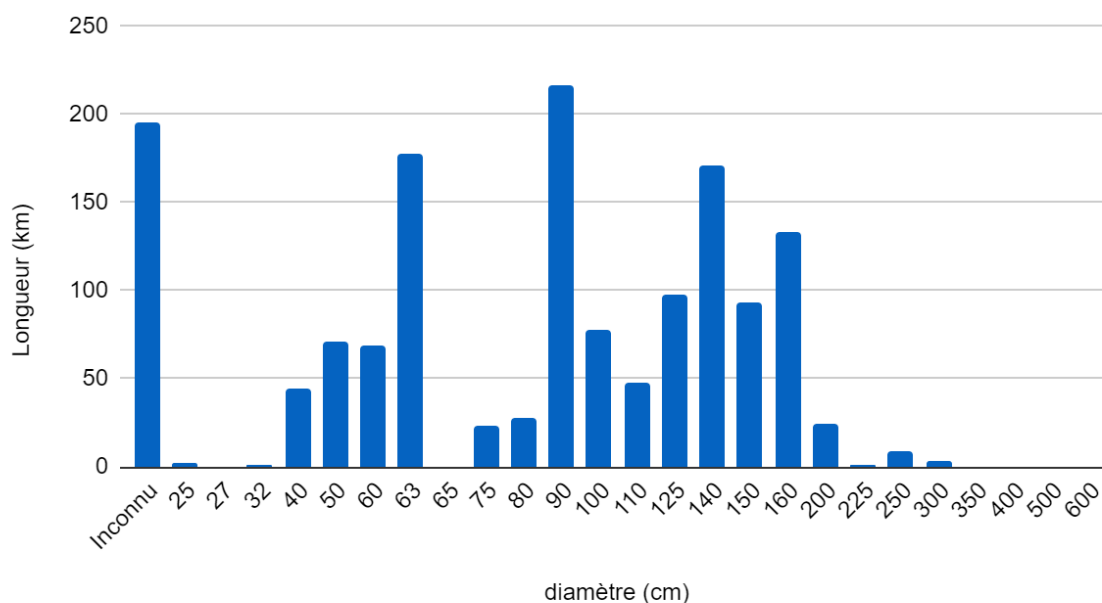


Fig. 12. Répartition des diamètres des canalisations AEP

### Longueur (km) par rapport à la période de pose

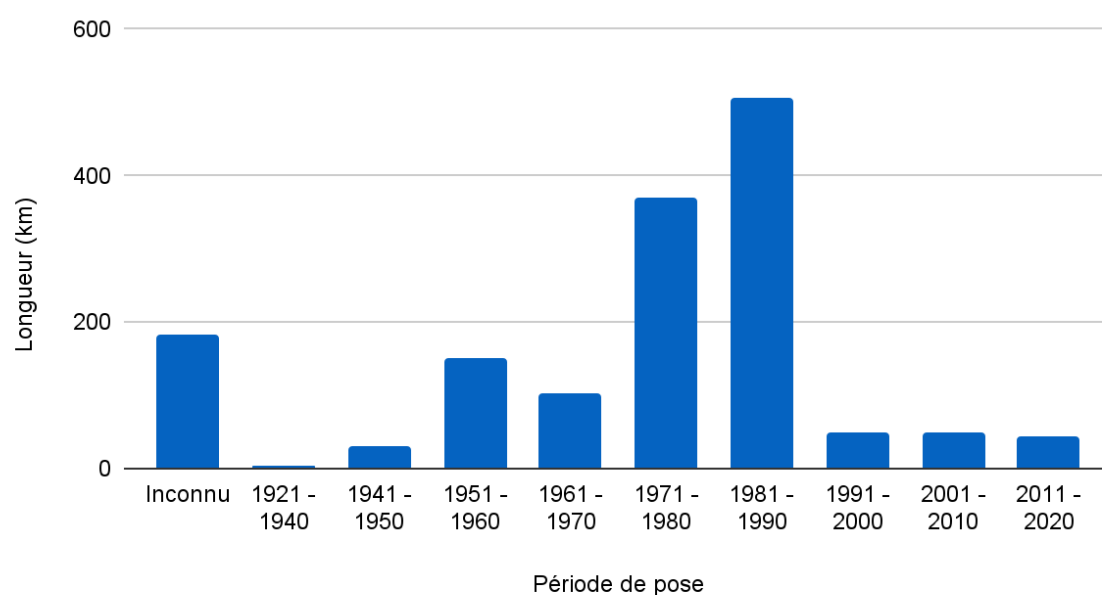


Fig. 13 Répartition de la période de pose des canalisations AEP

## Rendement des canalisations

Le rendement d'un réseau définit son efficacité à distribuer de l'eau. Le rendement moyen estimé en France est de l'ordre de 80%. Sur le territoire de la CATV, le rendement moyen du réseau peut être estimé à 80% (fig. 14), ce qui est très proche de la moyenne nationale. Cependant, des différences

existent entre les communes. Ainsi, le rendement minimal peut être estimé à 57.2% (Syndicat de Villetrun) et le rendement maximal à 96.2% (Fontaine-les-Coteaux). La majorité des rendements se situant entre 78 et 91%. Par rapport à 2022, on peut observer que le rendement moyen et médian a augmenté, indiquant un meilleur suivi des fuites.

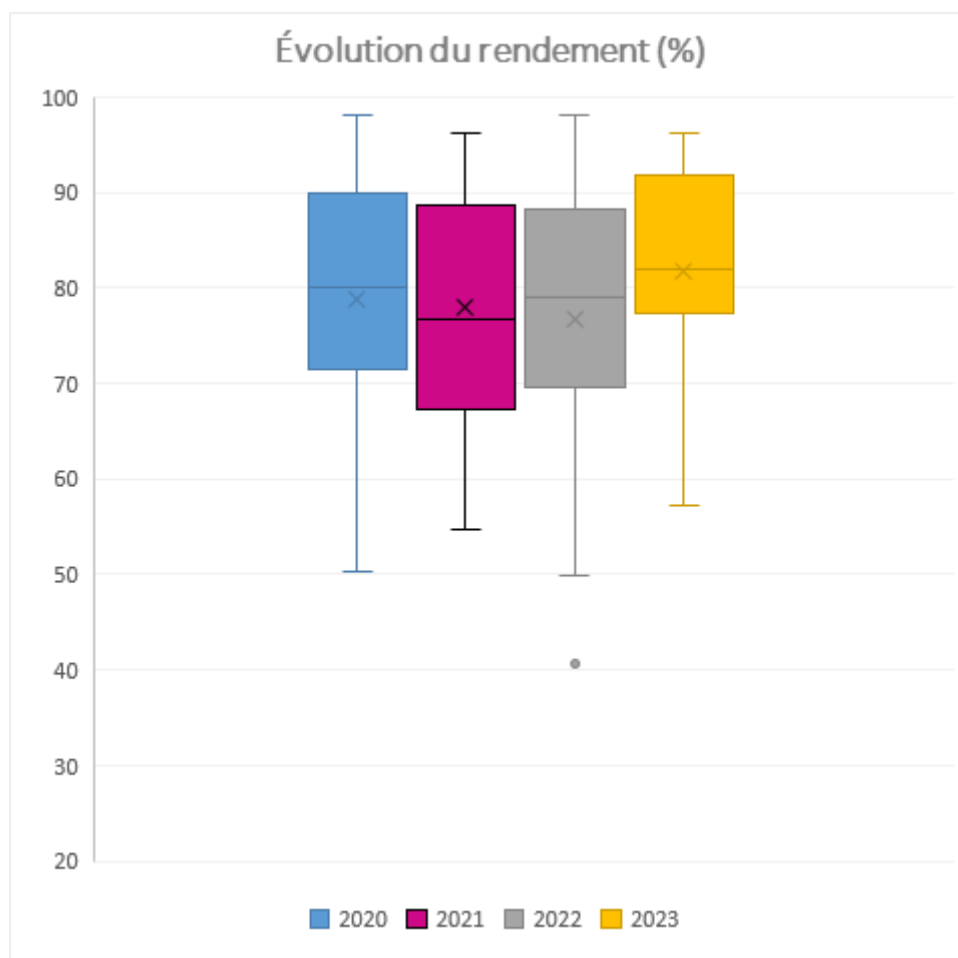


Fig. 14. Rendements du réseau de distribution

Les indices linéaires de pertes en réseau nous renseignent aussi sur les fuites le long des canalisations. Cette valeur indique les volumes perdus tous les jours le long de chaque kilomètre de réseau (fig. 15). Si la moyenne s'établit à 1.1 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre de réseau (plus faible valeur depuis le début de la mesure de ce paramètre (2020)), des disparités fortes existent entre les anciennes structures. Ainsi le réseau de Fontaine-les-Coteaux ne perd "que" 50 litres d'eau par jour et par kilomètre alors que le réseau de l'ex-Syndicat de Naveil laisse échapper 5, 4 m<sup>3</sup> tous les kilomètres chaque jour.

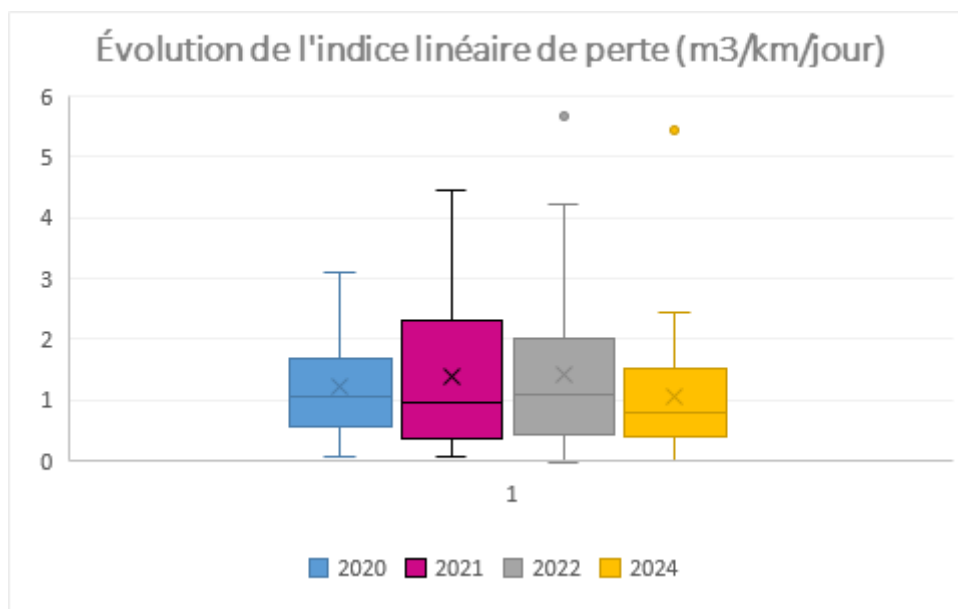


Fig. 15. Répartition des indices linéaire de pertes en réseau

## Incidents sur le réseau

Au total, sur les 117 opérations de réparations de fuites qui ont été menées à bien, 42 l'ont été par les agents de la DCE et 75 par les délégataires ou les prestataires.

Entité	Nombre de réparations de fuites
(ex Syndicat) Couture sur Loir	10
(ex Syndicat) Crucheray	1
(ex Syndicat) Danzé	1
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	14
(ex Syndicat) des Hayes	1
(ex Syndicat) du Gondré	2
(ex Syndicat) du Plessis	5
(ex Syndicat) Montoire	10
(ex Syndicat) Naveil	12
(ex Syndicat) Prunay	1
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	0
(ex Syndicat) Trôo	5
(ex Syndicat) Villetrun	3
Bonneveau	
Cellé	0
Épuisay	1
Fontaine-les-Coteaux	1
Fortan	2
Saint-Arnoult	1
Saint-Firmin-des-Prés	
Saint-Martin-des-Bois	0
Savigny-sur-Braye	22
Thorée-la-Rochette	0

Vend'Ô	19
Villiers-sur-Loir	6

## Renouvellement et création de réseau AEP

Le renouvellement estimé du réseau est de 0.6% (8330 m). Ce taux est semblable à l'année 2022.

Nature des travaux	Descriptif	Commune	Montants HT	Linéaires (en ml)	Année
Renouvellement	Renouvellement de canalisation PVC Ø110 et Ø63	Coulommiers-la-Tour	167 520,00 €	384	2022/2023
Renouvellement	Renouvellement de canalisation PVC Ø110 et Ø63	Faye	210 439,02 €	524	2023
Renouvellement	Renouvellement de canalisation PVC Ø110 et Ø63	Villetrun	358 316,58 €	720	2023
Renouvellement	Dévoisement conduite AEP - rue du Mousseau PVC Ø160 et Ø100	Lancé	39 858,58 €	300	2023
Création	Extension réseau	Danzé	18 558,60 €	82	2023
Renouvellement	Renouvellement des pompes de reprise station d'eau potable de Naveil	Naveil	26 100,00 €		2023
Recherche de fuite	Programme de recherche de fuites	Savigny, Fortan,			2023
Renouvellement	Renouvellement de canalisations d'eau potable sujets au relargage de CVM	Épuisay	560 000,00 €	6320	2023

## La tarification

Le prix tout compris du service au m<sup>3</sup> d'eau (abonnement, consommation, taxes, redevances) pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> varie de 1.79 € TTC (ex syndicat des Hayes) à 4.08 € TTC (ex syndicat de Saint-Gourgon) (fig. 17 et 18). Le tarif médian, sans prendre en compte le nombre d'habitants par entité, est de 2.26 € TTC (contre 2.19€ en 2022) et la majorité des tarifs est comprise entre 2.14 et 2.58 € TTC. À l'exception de l'ex-syndicat de Saint-Gourgon, les disparités entre anciennes structures se résorbent d'année en année.

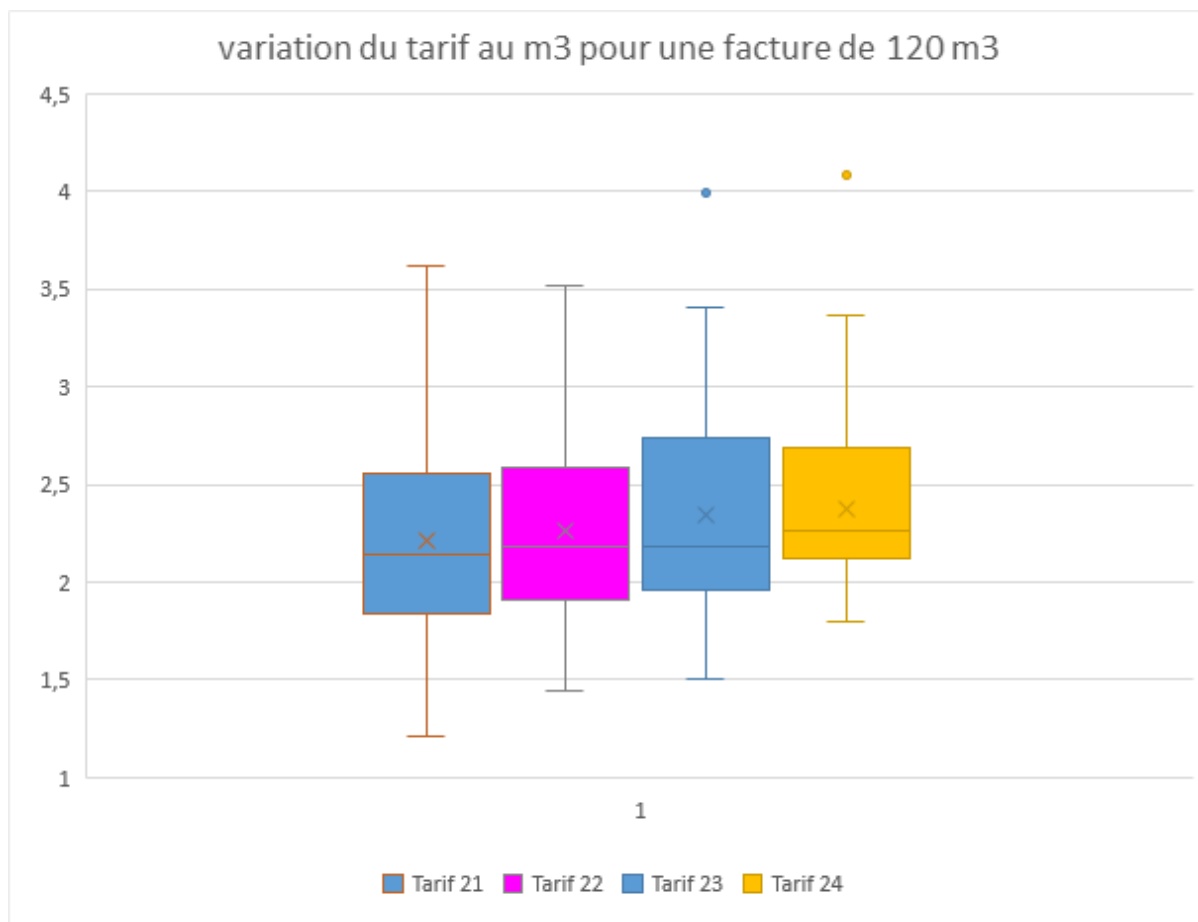


Fig. 17. Variation du prix du service eau potable au m<sup>3</sup> sur le territoire de la CATV

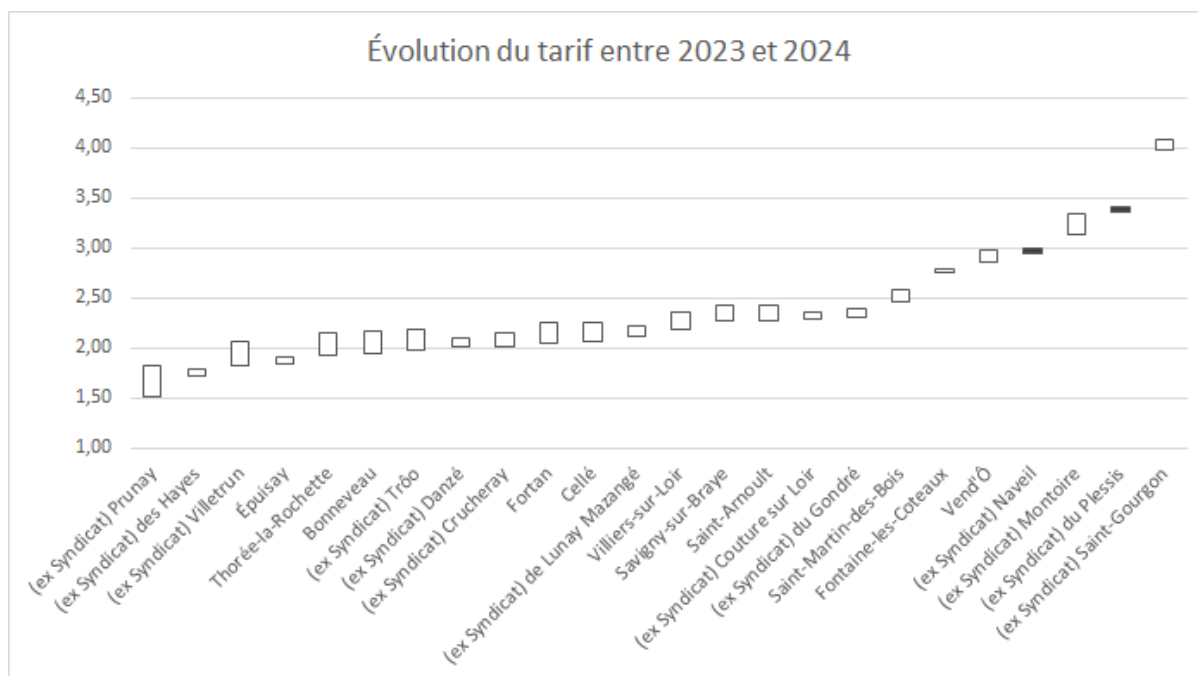


Fig. 18. Évolution TTC du service eau potable au m<sup>3</sup> en euros pour une facture de 120 m<sup>3</sup>. Les augmentations sont en blanc et les diminutions en noir

## Indicateurs techniques liés à l'eau potable

### Indicateurs patrimoniaux

Caractéristiques techniques : Patrimoine				
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchements km	Nombre de réservoirs / châteaux d'eau	Nombre de stations de pompage / surpression	Nombre d'installations de production : traitement
(ex Syndicat) Couture sur Loir	102,6	1	1	1
(ex Syndicat) Crucheray	54,9	1	1	1
(ex Syndicat) Danzé	112,6	1	1	1
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	91,2	1	1	0
(ex Syndicat) des Hayes	79,8	1	1	1
(ex Syndicat) du Gondré	75,7	1	1	1
(ex Syndicat) du Plessis	48,5	1	1	1
(ex Syndicat) Montoire	78,4	2	2	2
(ex Syndicat) Naveil	70,5	5	1	1
(ex Syndicat) Prunay	121,1	1	1	1
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	40,8	1	1	0
(ex Syndicat) Trôo	63,1	1	1	1
(ex Syndicat) Villetrun	42,2	1	3	0
Bonneveau	20,5	0	0	0
Cellé	17,4	1	1	1
Épuisay	37,2	1	1	0
Fontaine-les-Coteaux	32,8	0	0	0
Fortan	11,2	1	1	0
Saint-Arnoult	20,5	0	0	0
Saint-Firmin-des-Prés	19,5	1	1	1
Saint-Martin-des-Bois	53,8	0	0	0
Savigny-sur-Braye	112,0	2	2	0
Thorée-la-Rochette	24,3	1	1	1
Vend'Ô	193,9	5	6	2
Villiers-sur-Loir	23,0	1	1	1

## Indicateurs de service

Caractéristiques techniques : clientèles				
Entité	Nombre de branchements eau potable	VP.232 Volumes consommés comptabilisés m <sup>3</sup>	VP.063 Volume comptabilisé domestique m <sup>3</sup>	VP.056 Nombre d'abonnés ab
(ex Syndicat) Couture sur Loir	1198	101873	101873	1053
(ex Syndicat) Crucheray	548	51473	51473	523
(ex Syndicat) Danzé	1151	123616	123616	1057
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	1210	117535	106171	1179
(ex Syndicat) des Hayes	531	59881	59801	512
(ex Syndicat) du Gondré	933	61181	61181	831
(ex Syndicat) du Plessis	856	62220	62220	805
(ex Syndicat) Montoire	2770	209405	209405	2601
(ex Syndicat) Naveil	1870	181674	181674	1868
(ex Syndicat) Prunay	995	88757	88757	986
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	273	18372	18372	257
(ex Syndicat) Trôo	938	75942	75942	933
(ex Syndicat) Villetrun	677	62464	62464	672
Bonneveau	363	26071	26071	360
Cellé	189	21172	21172	155
Épuisay	452	49213	49213	403
Fontaine-les-Coteaux	264	14491	14491	211
Fortan	168	19429	19429	160
Saint-Arnoult	284	16328	16328	279
Saint-Martin-des-Bois	395	38865	38865	380
Savigny-sur-Braye	1221	130639	130639	1189
Thorée-la-Rochette	617	55090	55090	605
Vend'Ô	8689	1167479	1167479	8593
Villiers-sur-Loir	687	54980	54980	695

## Indicateurs de performance : qualité de l'eau et connaissance du réseau

Indicateurs de performance : exploitation							
Entité	P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques %	VP.126 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	VP.127 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques %	VP.128 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	VP.129 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable unité
(ex Syndicat) Couture sur Loir	100	10	0	100	7	0	95
(ex Syndicat) Crucheray	100	7	0	90	10	1	90
(ex Syndicat) Danzé	100	10	0	100	12	0	105
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	100	13	0	100	13	0	110
(ex Syndicat) des Hayes	100	9	0	100	10	0	105
(ex Syndicat) du Gondré	100	9	0	81	16	3	110
(ex Syndicat) du Plessis	100	12	0	100	13	0	100
(ex Syndicat) Montoire	100	11	0	100	12	0	110
(ex Syndicat) Naveil	100	16	0	100	9	0	120
(ex Syndicat) Prunay	94	16	1	100	9	0	90
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	100	4	0	78	9	2	90
(ex Syndicat) Trôo	100	9	0	100	11	0	95
(ex Syndicat) Villetrun	100	11	0	100	17	0	85
Bonneveau	100	2	0	100	2	0	95
Cellé	100	10	0	100	7	0	84
Épuisay	100	7	0	100	8	0	109
Fontaine-les-Coteaux	100	3	0	100	4	0	90
Fortan	100	12	0	100	9	0	82
Saint-Arnoult	100	2	0	100	3	0	95
Saint-Martin-des-Bois	100	17	0	100	5	0	94
Savigny-sur-Braye	100	13	0	100	19	0	100
Thorée-la-Rochette	100	18	0	100	7	0	108
Vend'Ô	100	57	0	100	55	0	120
Villiers-sur-Loir	100	10	0	100	7	0	83

## Indicateurs de fonctionnement du réseau : volumes produits, vendus, achetés et consommés

Indicateurs Technique Réseau							
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchem ents km	VP.059 Volume produit m <sup>3</sup>	VP.060 Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) m <sup>3</sup>	VP.061 Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) m <sup>3</sup>	VP.063 Volume comptabili sé domestiqu e m <sup>3</sup>	VP.220 Volume de service m <sup>3</sup>	VP.221 Volume consomm é sans comptage m <sup>3</sup>
(ex Syndicat) Couture sur Loir	102,6	134984	0	466	101873	1973	948
(ex Syndicat) Crucheray	54,9	66619	2281	2	51473	1228	355
(ex Syndicat) Danzé	112,6	153849	3982	1349	123616	1520	518
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	91,2	154732	7	5128	106171	530	623
(ex Syndicat) des Hayes	79,8	123729	604	45675	59801	392	265
(ex Syndicat) du Gondré	75,7	92753	17	4988	61181	1490	378
(ex Syndicat) du Plessis	48,5	88767	210	19364	62220	248	273
(ex Syndicat) Montoire	78,4	238521	2063	18	209405	3174	602
(ex Syndicat) Naveil	70,5	321924	5436	4571	181674	1000	500
(ex Syndicat) Prunay	121,1	160026	0	57150	88757	790	630
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	40,8	1491	18642	0	18372	418	112
(ex Syndicat) Trôo	63,1	148684	762	39639	75942	705	406
(ex Syndicat) Villetrun	42,2	91269	0	2210	62464	500	400
Bonneveau	20,5	0	39639	0	26071	150	50
Cellé	17,4	41067		15821	21172	345	56
Épuisay	37,2	62020	0	0	49213	325	238
Fontaine-les-Coteaux	32,8	0	15959	707	14491	50	98
Fortan	11,2	21276			19429	250	0
Saint-Arnoult	20,5		17380	0	16328	20	105
Saint-Martin-des-Bois	53,8		47248		38865	450	126
Savigny-sur-Braye	112,0	231783	0	0	130639	1450	500
Thorée-la-Rochette	24,3	63020	6732	7	55090	600	0
Vend'Ô	193,9	1326724	24	1813	1167479	3236	2440
Villiers-sur-Loir	23,0	56557	12518	2959	54980	865	0

## Indicateurs de fonctionnement du réseau : rendements et pertes

Indicateurs réseau : rendements et pertes					
Entité	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable unité	P104.3 Rendement du réseau de distribution %	P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés m <sup>3</sup> /km/j	P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau m <sup>3</sup> /km/j	P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable %
(ex Syndicat) Couture sur Loir	95	77,98	0,87	0,79	0,30
(ex Syndicat) Crucheray	90	77,01	0,87	0,79	2,48
(ex Syndicat) Danzé	105	80,47	0,80	0,75	0,15
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	110	80,02	0,96	0,93	0,09
(ex Syndicat) des Hayes	105	85,43	0,64	0,62	1,58
(ex Syndicat) du Gondré	110	73,34	0,96	0,90	0,10
(ex Syndicat) du Plessis	100	92,28	0,42	0,39	0,32
(ex Syndicat) Montoire	110	88,62	1,09	0,96	0,27
(ex Syndicat) Naveil	120	57,35	5,48	5,43	0,35
(ex Syndicat) Prunay	90	92,06	0,32	0,29	0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	90	93,89	0,12	0,08	0,00
(ex Syndicat) Trôo	95	78,08	1,47	1,42	0,00
(ex Syndicat) Villetrun	85	71,85	1,73	1,67	1,25
Bonneveau	95	66,28	1,81	1,79	0,00
Cellé	84	91,06	0,64	0,58	0,00
Épuisay	109	80,26	0,94	0,90	3,40
Fontaine-les-Coteaux	90	96,16	0,06	0,05	0,00
Fortan	82	92,49	0,45	0,39	0,68
Saint-Arnoult	95	94,67	0,14	0,12	0,00
Saint-Martin-des-Bois	94	83,48	0,43	0,40	0,00
Savigny-sur-Braye	100	57,20	2,47	2,43	0,92
Thorée-la-Rochette	108	79,85	1,65	1,58	0,00
Vend'Ô	120	88,56	2,23	2,15	0,32
Villiers-sur-Loir	83	85,13	1,33	1,22	1,41

## Nombre d'habitants desservis, prix TTC du service et qualité de la relation client

Indicateurs abonnés						
Entité	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis hab	D102.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> €/m <sup>3</sup>	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service jours ouvrables	P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées nb/1000ab	P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés %	P155.1 Taux de réclamations nb/1000ab
(ex Syndicat) Couture sur Loir	1703	2,35	1,00	9,50	90,90	13,30
(ex Syndicat) Crucheray	1060	2,14	1,00	1,91	75,00	7,65
(ex Syndicat) Danzé	2130	2,10	1,00	0,95	93,30	9,46
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	2279	2,21	2,00	11,87	91,38	3,39
(ex Syndicat) des Hayes	771	1,79	2,00	1,95	88,46	0,00
(ex Syndicat) du Gondré	1497	2,39	1,00	2,41	90,90	3,61
(ex Syndicat) du Plessis	1680	3,36	1,00	6,21	100,00	13,66
(ex Syndicat) Montoire	4554	3,33	1,00	3,84	95,20	8,07
(ex Syndicat) Naveil	3915	2,95	1,00	6,42	100,00	0,00
(ex Syndicat) Prunay	1736	1,82	1,00	1,01	100,00	0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	445	4,08	1,00	0,00	100,00	3,89
(ex Syndicat) Trôo	1105	2,19	1,00	5,36	100,00	0,00
(ex Syndicat) Villetrun	1409	2,07	1,00	4,46	100,00	0,00
Bonneveau	502	2,17	1,00	0,00	100,00	0,00
Cellé	249	2,26	1,00	0,00	100,00	6,45
Épuisay	870	1,90	1,00	2,48	100,00	7,44
Fontaine-les-Coteaux	389	2,78	1,00	4,74	100,00	9,48
Fortan	277	2,25	1,00	12,50	100,00	0,00
Saint-Arnoult	364	2,43	1,00	3,58	100,00	0,00
Saint-Martin-des-Bois	640	2,58	1,00	0,00	100,00	0,00
Savigny-sur-Braye	2093	2,43	1,00	18,50	100,00	0,00
Thorée-la-Rochette	904	2,15	3,00	0,00	100,00	0,00
Vend'Ô	20880	2,98	2,00	2,21	93,60	5,35
Villiers-sur-Loir	1225	2,36	1,00	8,63	100,00	0,00

## Indicateurs financiers liés à l'eau potable

## Gestion financière

Indicateurs Gestion financière	
Entité	P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité €/m <sup>3</sup>
(ex Syndicat) Couture sur Loir	0,0196
(ex Syndicat) Crucheray	0,0080
(ex Syndicat) Danzé	0,1099
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	0,0000
(ex Syndicat) des Hayes	0,0000
(ex Syndicat) du Gondré	0,0249
(ex Syndicat) du Plessis	0,0751
(ex Syndicat) Montoire	0,0504
(ex Syndicat) Naveil	0,0000
(ex Syndicat) Prunay	0,0000
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	0,0458
(ex Syndicat) Trôo	0,0000
(ex Syndicat) Villetrun	0,0000
Bonneveau	0,0000
Cellé	0,0077
Épuisay	0,0458
Fontaine-les-Coteaux	0,0559
Fortan	0,0000
Saint-Arnoult	0,0000
Saint-Martin-des-Bois	0,0000
Savigny-sur-Braye	0,0000
Thorée-la-Rochette	0,0000
Vend'Ô	0,0306
Villiers-sur-Loir	0,0000

## Tarification de l'eau potable

Tarification de l'eau potable										
Entité	D102.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> €/m <sup>3</sup>	VP.177 Montant HT de la facture 120m <sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégalitair e € HT pour 120 m <sup>3</sup>	VP.178 Montant HT de la facture 120m <sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivit és € HT pour 120 m <sup>3</sup>	VP.179 Montant total des taxes et redevanc es afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 € pour 120 m <sup>3</sup>	VP.190 Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégalitair e sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 € HT/an	VP.191 Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivit é sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 € HT/an	VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensembl e de la facture %	VP.215 Agences de l'eau (protectio n de la ressource ) €HTVA/m <sup>3</sup>	VP.216 Agences de l'eau (redevanc e pollution) €HTVA/m <sup>3</sup>	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturatio n pour l'année N (hors travaux) € HT
(ex Syndicat) Couture sur Loir	2,35	142,66	79,49	60,33	33,34	21,89	5,50	0,08	0,30	205776
(ex Syndicat) Crucheray	2,14	111,72	87,86	57,57	39,36	26,66	5,50	0,07	0,30	101300
(ex Syndicat) Danzé	2,10	117,99	76,52	57,54	43,47	23,72	5,50	0,07	0,30	204562
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	2,21	147,82	67,77	49,84	44,02	20,97	5,50		0,30	210438
(ex Syndicat) des Hayes	1,79	100,89	61,58	52,61	29,61	21,98	5,50	0,05	0,30	119821
(ex Syndicat) du Gondré	2,39	154,29	73,52	58,74	89,97	14,72	5,50	0,07	0,30	161130
(ex Syndicat) du Plessis	3,36	245,12	102,54	55,46	94,16	25,74	5,50	0,06	0,23	237991
(ex Syndicat) Montoire	3,33	285,53	51,56	62,47	68,93	9,56	5,50	0,05	0,30	645662
(ex Syndicat) Naveil	2,95	0,00	289,74	64,04		64,14	5,50	0,08	0,30	
(ex Syndicat) Prunay	1,82	0,00	161,25	56,98		48,45	5,50	0,08	0,30	
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	4,08	296,78	135,08	57,93	127,40	24,68	5,50	0,04	0,23	55421
(ex Syndicat) Trôo	2,19	0,00	203,38	59,29		56,98	5,50	0,08	0,30	
(ex Syndicat) Villemur	2,07	0,00	189,67	58,54		50,47	5,50	0,08	0,30	
Bonneveau	2,17	0,00	201,13	59,17		55,93	5,50	0,08	0,30	
Cellé	2,26	158,71	56,42	56,55	25,31	28,82	5,50	0,05	0,30	49043
Épuisay	1,90	105,09	70,16	52,68	38,36	17,36	5,50	0,04	0,30	80006
Fontaine-les- Coteaux	2,78	178,79	95,26	59,79	65,39	32,86	5,50	0,05	0,30	49805
Fortan	2,25	0,00	210,15	59,67		66,15	5,50	0,08	0,30	

Saint-Arnoult	2,43	0,00	230,25	60,77		71,85	5,50	0,08	0,30	
Saint-Martin-des-Bois	2,58	0,00	248,34	61,77		71,94	5,50	0,08	0,30	
Savigny-sur-Braye	2,43	0,00	230,70	60,80		74,70	5,50	0,08	0,30	
Thorée-la-Rochette	2,15	0,00	198,96	59,05		51,36	5,50	0,08	0,30	
Vend'Ô	2,98	254,02	43,20	59,90	82,58	0,00	5,50	0,04	0,30	3043878
Villiers-sur-Loir	2,36	0,00	223,14	60,38		61,14	5,50	0,08	0,30	

## Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 4 557 697.78 € ; Investissement 675 377.15 €

Réalisation 2023 : Eau Potable				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	893 782.63	Vente de produits et prestations	3 013 440.96	
Charges de personnel, frais assimilés	515 872.51	Autres produits de gestion courante	77 171.14	
Atténuation de produits	146 216.00	Produits financiers	154 432.00	
Autres charges de gestion courante	1 034.68	Produits exceptionnels	38 315.04	
Charges financières	39 500.10	Reprise amort., dépréciat° et provisions	7 882.94	
Charges exceptionnelles	36 239.30			
Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 022 342.15			<b>Solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>2 654 987.37</b>	<b>Total</b>	<b>3 291 242.08</b>	<b>636 254.71</b>
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	36 507.53	Subventions d'investissement	887 354.66	
Immobilisations corporelles (matériel, pompes, etc.)	1 674 971.88	Amortissement des immobilisations	1 014 999.38	
Immobilisations incorporelles	16 555.75			
Immobilisation en cours (non terminé en 2023)	1485.00			
Emprunts et dettes assimilées	173 190.25			
Transfert entre sections				<b>solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>1 902 710.41</b>	<b>Total</b>	<b>1 902 354.04</b>	<b>-356.37</b>

## Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2023	1 508 387,34 €
épargne brute	3 497 617,45 €
durée d'extinction de la dette	0,38 ans

## Indicateurs CCSPL liés à l'eau potable

Données CCSP									
Entité	VP.268 Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 € TTC	VP.185 Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N € TTC	VP.003 Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur unité	VP.152 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité unité	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	VP.020 Nombre d'interruptions de service non programmées unité	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés
(ex Syndicat) Couture sur Loir		205776,00	14,00		oui	10,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Crucheray		101300,00	4,00		oui	1,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Danzé		204562,00	10,00		oui	1,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	3117,16	247200,00	4,00	0,00	oui	14,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) des Hayes	4362,75	119821,00	0,00	0,00	oui	1,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) du Gondré		161130,00	3,00		oui	2,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) du Plessis		237991,00	11,00		oui	5,00	0,20	0,00	0,00
(ex Syndicat) Montoire		645662,00	21,00		oui	10,00	0.2	0,00	0,00
(ex Syndicat) Naveil	9597,79				non	12,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Prunay	3096,99				non	1,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon		86410,00	1,00		oui	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Trôo	2681,81				non	5,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Villetrun	2846,14				non	3,00	0,00	0,00	0,00
Bonneveau	3335,63				non		0,00	0,00	0,00
Cellé		49043.09	1,00		oui	0,00	0,00	0,00	0,00
Épuisay		80006,00	3,00		oui	1,00	0,00	0,00	0,00
Fontaine-les-Coteaux		49905,00	2,00		oui	1,00	0,00	0,00	0,00
Fortan					non	2,00	0,00	0,00	0,00
Saint-Arnoult	2024,50				non	1,00	0,00	0,00	0,00
Saint-Firmin-des-Prés					oui		0,00	0,00	0,00

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Saint-Martin-des-Bois	1847,04				non	0,00	0,00	0,00	0,00
Savigny-sur-Braye					non	22,00	0,00	0,00	0,00
Thorée-la-Rochette	3445,05				non	0,00	0,00	0,00	0,00
Vend'Ô	42019,90	3043878,00	46,00		oui	19,00	0,10	0,00	0,00
Villiers-sur-Loir					non	6,00	0,00	0,00	0,00

# L'assainissement collectif

## Les stations de traitement des eaux usées

### Localisation des stations

Les eaux usées du territoire vendômois sont acheminées pour être traitées dans 49 stations d'épurations. La plus importante est la station "Vendôme / Avenue de Ronsard", dont la capacité est de 37 500 équivalent-habitants (EQH). Les 48 autres stations ont une capacité de traitement plus modeste, de 50 à 9 400 EQH (fig. 19 et annexe 5).

Au total, le système a une capacité globale de 77 555 habitants ce qui semble amplement suffisant pour une population raccordée de l'ordre de 46 000 personnes. Bien évidemment, ce résultat est à nuancer car les réseaux d'assainissement ne sont pas interconnectés et certains collectent des eaux pluviales. La majorité des stations sont des lagunages (22) et des systèmes de phyto-épuration (12).

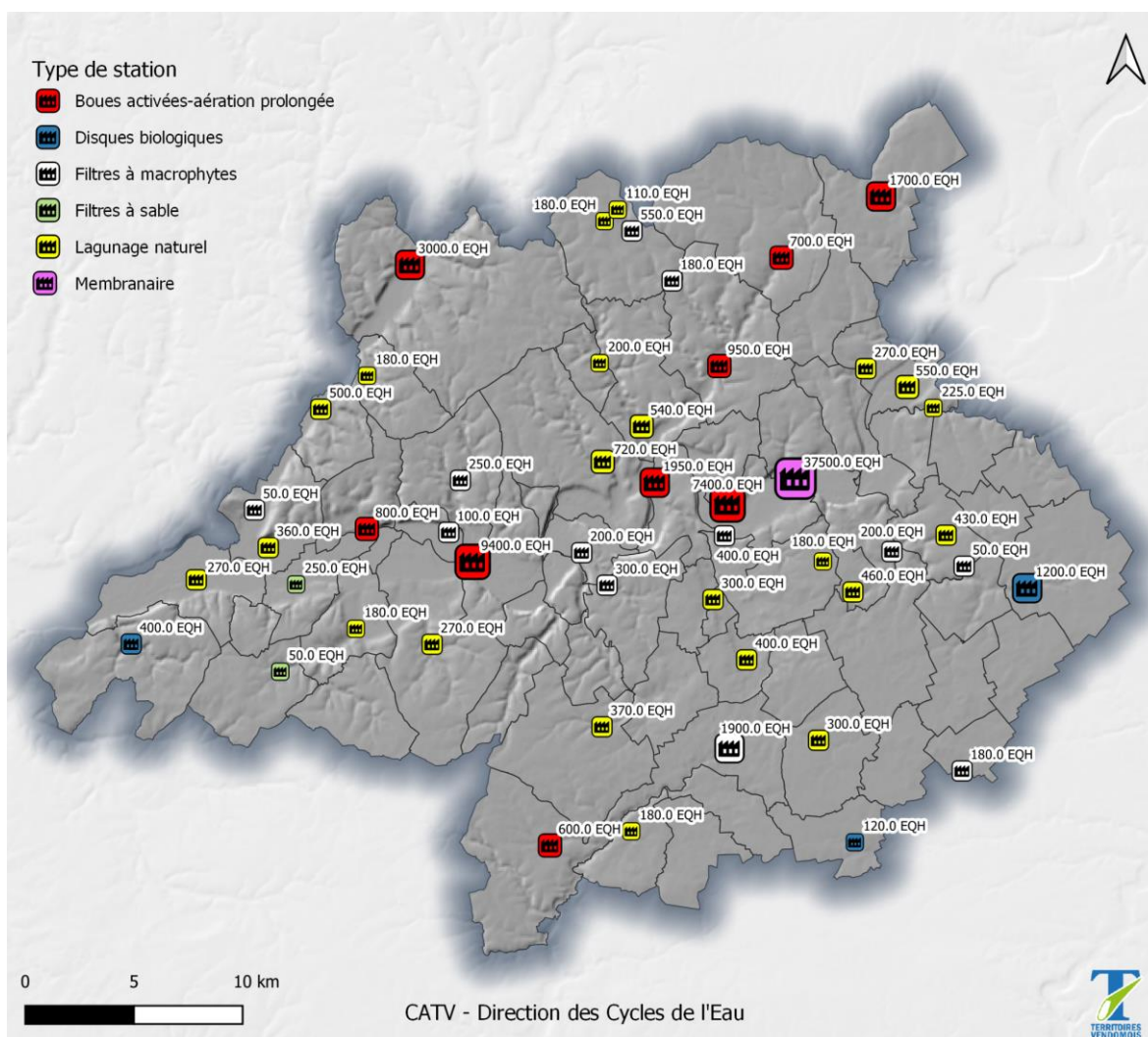


Fig. 19. Répartition des stations d'épuration sur le territoire de la CATV et type de traitement

Type de station	Nombre
Lagunage naturel	22
Filtres à macrophytes	12
Boues activées-aération prolongée	9
Disques biologiques	3
Filtres à sable	2
Membranaire	1
<b>Total général</b>	<b>49</b>

## Conformité des rejets

Les bilans d'autosurveillance montrent un certain nombre de non conformités. Sur les 29 stations soumises à autosurveillance en 2023, 18 sont conformes et 11 sont non conformes. Les non conformités concernent principalement un dépassement des normes de rejet en matières en suspension (soit 6/11 des stations concernées). Les autres stations d'épuration sont non-conformes sur les paramètres azote global et phosphore total. Des améliorations, en particulier d'exploitation, sont à l'étude pour les stations d'épurations présentant des difficultés de traitement de ces paramètres.

Station d'origine	Capacité (EH)	Code SANDRE de la station d'origine	Type	VP.210 Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	VP.211 Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	note de non conformité
Authon (Sur le site de l'ancienne)	600	0441007S0001	Boues activées	0	1	Concentration en phosphore trop élevée
Azé (L'Etang Communal)	950	0441010S0001	Boues activées	1	1	
Bonneveau (La Costière)	500	0441020S0001	Lagunage naturel	1	1	
Danzé (Les Fouchers)	700	0441073S0002	Boues activées	1	1	
Epuisay (Le Theuret)	550	0441078S0006	Filtre macrophytes	1	1	
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	250	0441087S0001	Filtre macrophytes	1	1	
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	400	0441103S0001	Lagunage naturel	1	1	
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	1700	0441275S0002	Boues activées	13	13	
Lancé (Bourg)	300	0441107S0001	Lagunage naturel	0	1	Rendement en MES faible
Lunay (rte de Thoré)	720	0441120S0001	Lagunage naturel	0	1	Concentration en MES trop élevée
Marcilly-en-Beauce (Bois Luché)	400	0441124S0001	Filtre macrophytes	1	1	
Mazangé (rte du Gué du Loir)	540	0441131S0001	Lagunage naturel	3	4	Concentration en MES trop élevée

Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	9400	0441149S0002	Boues activées	13	13	
Naveil (Prépatour)	7400	0441158S0003	Boues activées	12	12	
Prunay-Cassereau (La Fontaine Grenier)	370	0441184S0001	Lagunage naturel	1	1	
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	1900	0441199S0002	Filtre macrophytes	12	13	Concentration et rendement en NTK mauvais
Sainte-Anne (La Petite Vacherie)	460	0441200S0001	Lagunage naturel	0	1	Concentration en MES trop élevée
Saint-Firmin-des-Prés (La Grapperie)	225	0441209S0003	Lagunage naturel	1	1	
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	550	0441209S0001	Lagunage naturel	1	1	
Saint-Martin-des-Bois (La Charpenterie)	270	0441225S0001	Lagunage naturel	1	1	
Savigny-sur-Braye (Commune)	3500	0441238S0001	Boues activées	9	12	Concentration et rendement en MES, DBO5 et DCO
Selommes (Les Prés de l'Arche)	1200	0441243S0002	Disques biologiques	2	2	
Sougé (Ile Commune)	360	0441250S0001	Lagunage naturel	0	1	Concentration et rendement en MES mauvais
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	1950	0441259S0002	Boues activées	11	12	Concentration en phosphore trop élevée
Trôo (La Plaine)	800	0441265S0001	Boues activées	1	1	
Villechauve (La Nouette)	180	0441278S0001	Lagunage naturel	1	1	
Vendôme (UTEU)	37500	0441269S0012	Membranaire	51	52	Concentration en NGL trop élevée
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	400	0441279S0001	Disques biologiques	0	1	Concentration trop élevée en NGL et en phosphore
Villiersfaux	300	0441293S0001	Lagunage naturel	1	1	

## Production et valorisation des boues

Station d'origine	boues évacuées en T de MS RPQS 203.0	filiales	Taux boues evac conforme RPQS 206.3
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	7,15	-	100%
Authon (Sur le site de l'ancienne)	3,6	épandage	100%
Azé (L'Etang Communal)	8,87	épandage	100%
Bonneveau (La Costière)	1,89	-	100%
Danzé (Les Fouchers)	2,848	épandage	100%
Fortan (rte de Mazangé)	1,11	-	100%
Gombergean (Bourg)	3,2	-	100%
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	5		100%
Lunay (rte de Thoré)	7,4	vers Naveil	100%
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	77,24	épandage	100%
Naveil (Prépatour)	68,6	épandage	100%
Savigny-sur-Braye (Commune)	25,9	épandage	100%
Sougé (La Commune)	3,78	vers Naveil	100%
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	32,5	épandage	100%
Trôo (La Plaine)	6,1	compostage	100%
Vendôme (UTEU)	357,2	compostage	100%
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	7,6	vers Naveil	100%

## Le réseau de collecte

### Les canalisations

Un important travail de récolement, toujours en cours, a débuté en 2020 suite à la prise de compétence eau et assainissement de la part de la CATV. Il a permis de mesurer 716 km de réseau (annexe 6). Un grand programme de détection et de récolement des canalisations a été entamé en 2021 pour retrouver et cartographier finement ces éléments. Il s'est poursuivi en 2022 et peut être considéré comme abouti en 2023.

Le réseau d'eau usée est principalement composé de PVC et de fibrociment, alors que le réseau pluvial est plutôt constitué de béton. Il faut noter la part importante (23%) de canalisations dont on ne connaît pas le matériau. En effet, le suivi du réseau d'eau usé est souvent moins strict que le suivi du réseau d'eau potable et de nombreuses informations se sont perdues au fil des décennies.

Matériau	longueur (km)	Pourcentage
Amiante ciment	101,16	14,2%
Béton	150,60	21,2%
Fonte	42,50	6,0%
Polyéthylène	14,69	2,1%
PVC	236,6	33,3%
Indéterminé	165,48	23,3%

### Répartition des matériaux

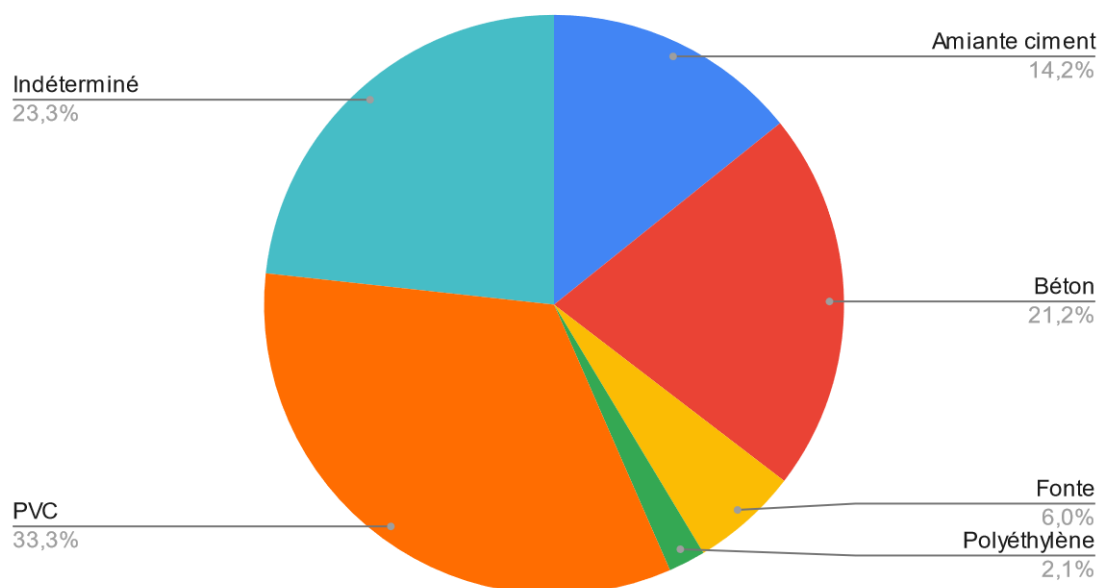


Fig. 20. Répartition des longueurs des canalisations en fonction des matériaux

Les diamètres et les périodes de pose des canalisations sont aussi méconnus (fig. 21 et 22). 12% des linéaires des canalisations n'ont pas de diamètre renseigné (contre 32% en 2020) et il est encore difficile de proposer une date de mise en place claire pour 70% des canalisations. Les nombreux schémas directeurs d'assainissement mis en place à partir de 2023 ainsi qu'une reprise fine de la documentation papier permettront d'avoir une vision plus nette des caractéristiques des réseaux.

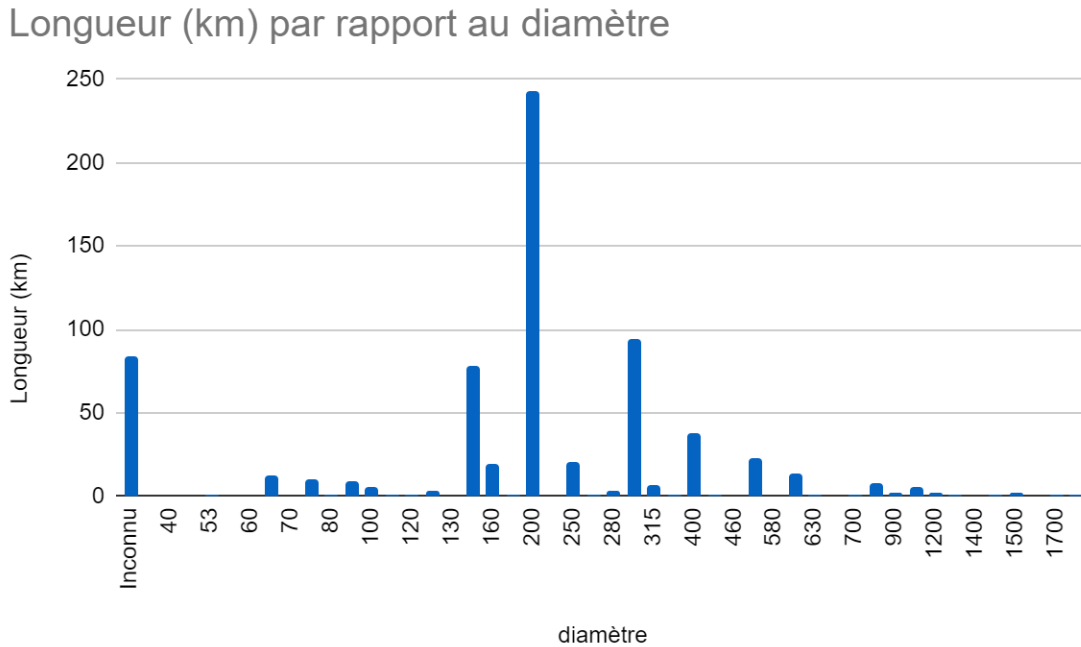


Fig. 21. Linéaire des canalisations en fonction de leur diamètre

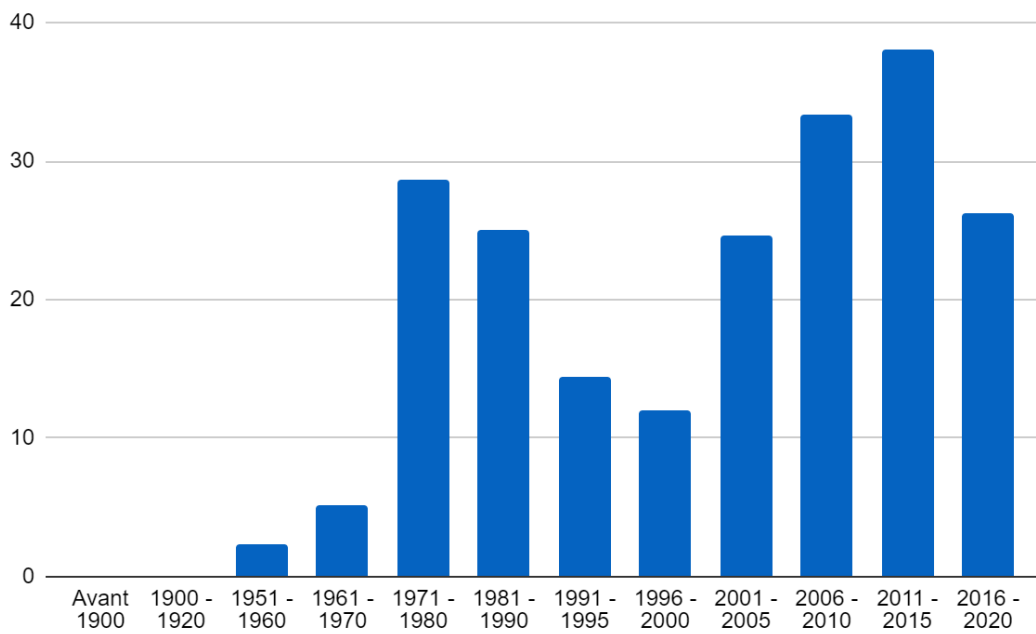


Fig. 22. Linéaire des réseaux en fonction de la période de pose (hors inconnu = 500 km)

### Les ouvrages de relèvement / refoulement

Un poste de refoulement sert à élever les eaux, et les renvoyer sous pression, pour franchir un obstacle (rivière, relief), ou pour atteindre une station d'épuration éloignée. Il est recensé 202 ouvrages de ce type répartis sur les différentes communes (fig. 23).

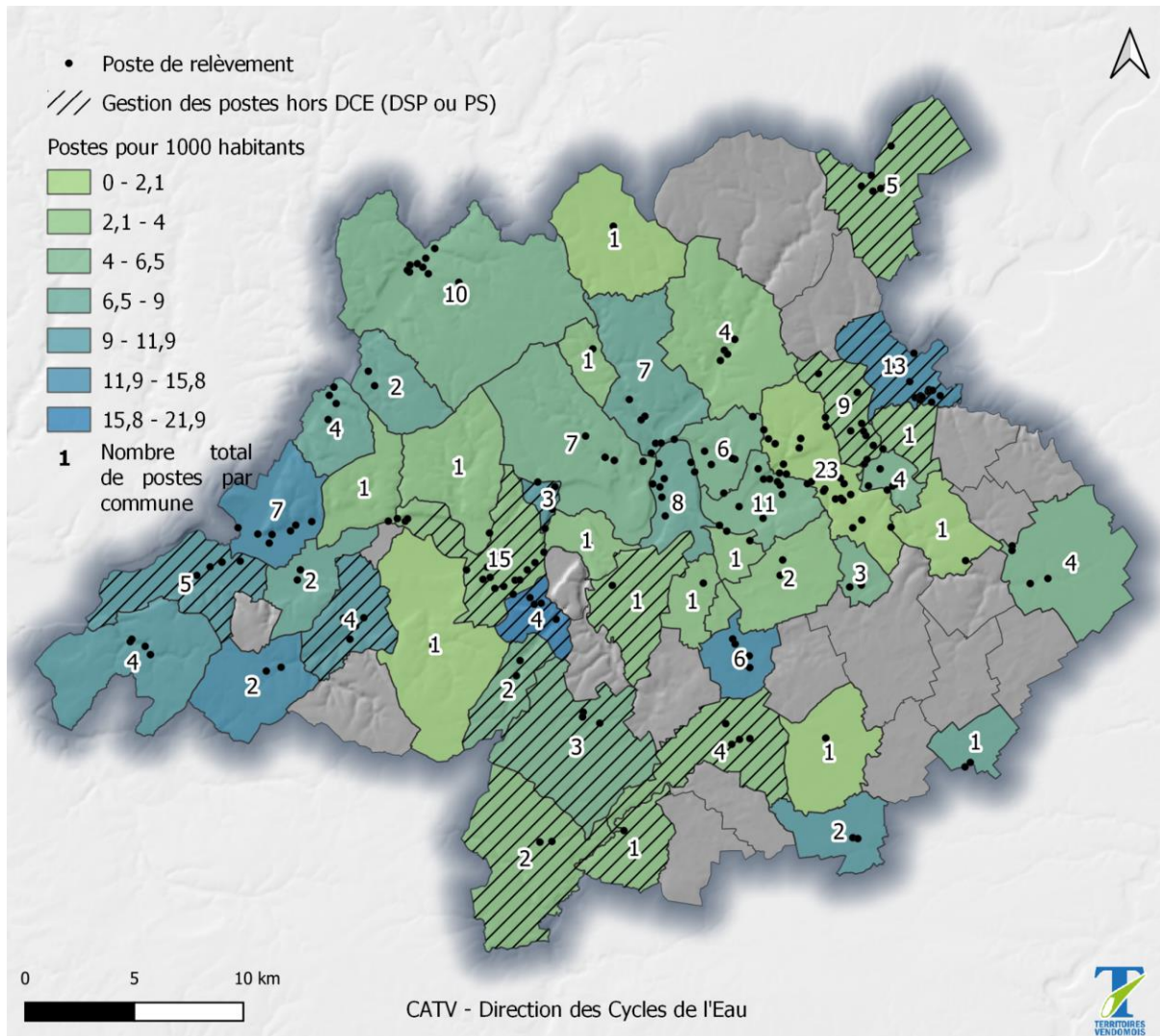


Fig. 23. Nombre de postes de relèvement en fonction de la commune

## Le renouvellement et la création de réseau assainissement

<b>Nature des travaux</b>	<b>Objet</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Commune</b>	<b>Montants TTC</b>
Traitement	Usine	Mise en œuvre traitement complémentaire station d'épuration de vendôme  4ème trimestre  flottateurs	Vendôme	128 756,67 €
Renouvellement	Usine	Remplacement compresseur d'air au bassin tampon de Saint ouen	Saint ouen	17 315,00 €
Renouvellement	Usine	Enrochement de la lagune de lancé	Lancé	11 685,00 €
Renouvellement	Usine	Changement des paliers et des roulements des bio disques de la station	Villedieu le Château	
Renouvellement	Réseau	Renouvellement de 32 branchements faubourg Chartrains	Vendôme	209 801,00 €

## La tarification

Le prix du service au m<sup>3</sup> d'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> varie de 1.37 € TTC (Montrouveau) à 3.91 € TTC (Saint-Firmin-des-Prés) (fig. 24 et 25). Le tarif moyen est de 2.61 € TTC et la majorité des tarifs est comprise entre 2.21 € TTC et 3.01 € TTC. Ces disparités sont encore assez fortes, mais diminuent d'année en année.

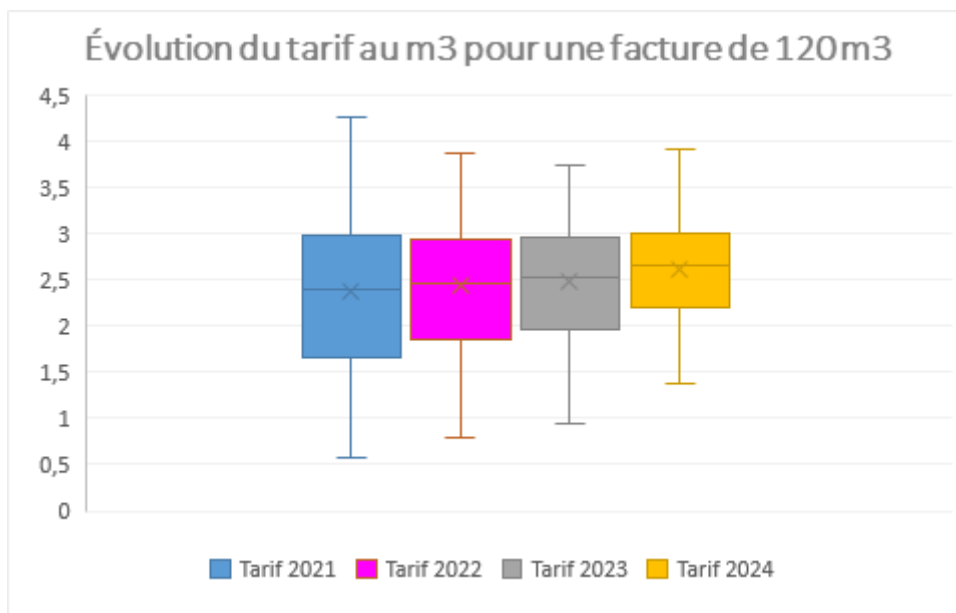


Fig. 24. Variation du prix du service assainissement au m<sup>3</sup> sur le territoire de la CATV

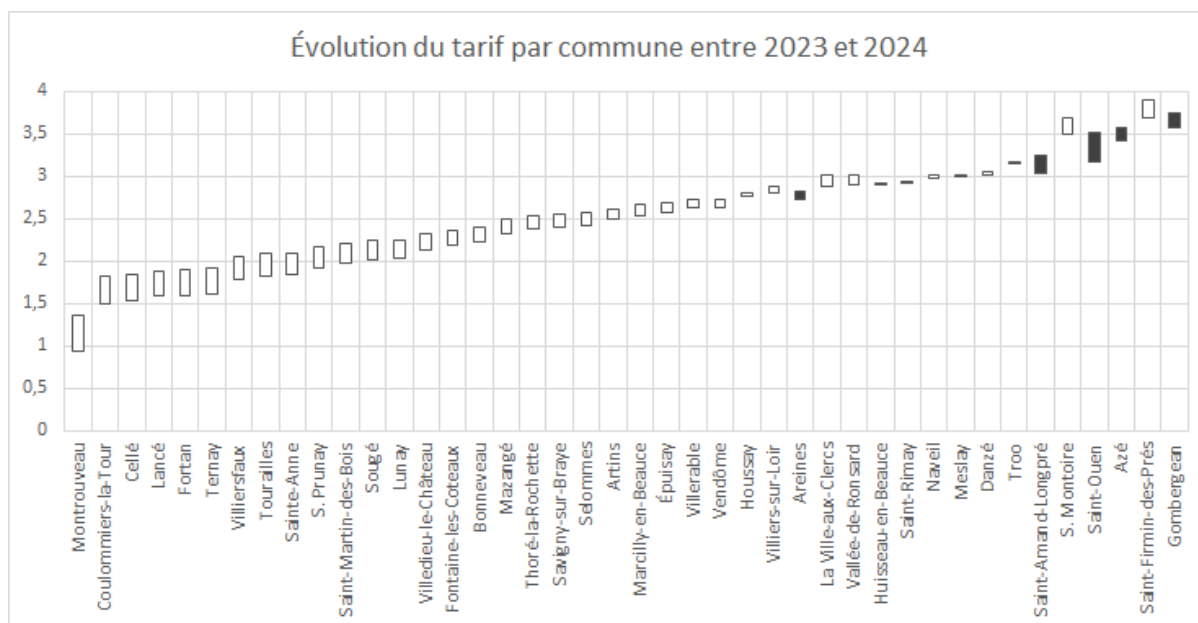


Fig. 25. Évolution TTC du service eau potable au m<sup>3</sup> en euros pour une facture de 120 m<sup>3</sup>. Les augmentations sont en blanc et les diminutions en noir

## Indicateurs techniques liés à l'assainissement collectif

### Caractéristiques technique : clientèle

Indicateurs abonnés					
Entité	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier 2023	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P258.1 Taux de réclamations (pour 1000)
S. Montoire	4426,00	3,69	0,91	0,00	8,67
S. Prunay	1041,00	2,17	0,97	0,00	0,00
Areines	518,00	2,73	0,85	0,00	0,00
Artins	228,00	2,62	0,93	0,00	0,00
Azé	604,00	3,43	0,91	0,00	0,00
Bonneveau	450,00	2,41	0,95	0,00	0,00
Cellé	131,00	1,85	0,84	0,00	0,00
Coulommiers-la-Tour	542,00	1,82	1,01	0,00	0,00
Danzé	460,00	3,05	0,61	0,00	0,00
Épuisay	526,00	2,69	0,92	8,16	0,00
Fontaine-les-Coteaux	168,00	2,37	0,87	0,00	0,00
Fortan	183,00	1,90	0,91	0,00	11,63
Gombergean	162,00	3,58	0,94	0,00	0,00
Houssay	322,00	2,81	0,93	0,00	12,90
Huisseau-en-Beauce	379,00	2,93	0,98	0,00	0,00
La Ville-aux-Clercs	1048,00	3,01	0,95	0,00	11,65
Lancé	331,00	1,89	0,92	0,00	6,49
Lunay	714,00	2,25	0,94	0,00	0,00
Marcilly-en-Beauce	294,00	2,67	1,19	0,00	14,60
Mazangé	452,00	2,49	0,91	0,00	0,00
Meslay	286,00	3,02	0,95	0,00	0,00
Montrouveau	44,00	1,37	0,39	0,00	0,00
Naveil	2496,00	3,01	1,04	0,86	3,45
Saint-Amand-Longpré	1024,00	3,04	0,89	0,00	19,34
Saint-Firmin-des-Prés	756,00	3,91	1,00	0,00	8,24
Saint-Martin-des-Bois	275,00	2,21	0,95	0,00	0,00
Saint-Ouen	3162,00	3,17	0,96	0,00	1,28
Saint-Rimay	108,00	2,95	0,78	0,00	0,00
Sainte-Anne	335,00	2,10	1,01	0,00	0,00
Savigny-sur-Braye	1272,00	2,56	1,07	0,00	4,30
Selommès	725,00	2,57	0,94	0,00	0,00
Sougé	403,00	2,24	1,00	0,00	0,00
Ternay	305,00	1,93	0,91	0,00	0,00
Thoré-la-Rochette	852,00	2,54	0,96	0,00	0,00
Tourailles	128,00	2,09	0,91	0,00	0,00
Troo	425,00	3,15	0,97	0,00	0,00
Vallée-de-Ronsard	398,00	3,01	0,89	0,00	25,91

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Vendôme	14713,00	2,73	1,01	1,02	1,02
Villedieu-le-Château	309,00	2,33	0,91	0,00	0,00
Villerable	492,00	2,73	1,08	0,00	0,00
Villiers-sur-Loir	1199,00	2,88	1,02	0,00	0,00
Villiersfaux	222,00	2,05	0,90	0,00	0,00

## STEP

Indicateurs STEP et Boue								
Station d'origine	D203 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	P206.3 Boues évacuées selon des filières conformes	P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel . Station > 2000 eqH	VP. 176 Charge journalière en DBO5	Estimation de boues produites brutes en m3
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	7,15	1,00	100,00	100	100,00		8,98	143
Authon (Sur le site de l'ancienne)	3,60	1,00	100,00	100	0,00	0,00	53,9	200
Azé (L'Etang Communal)	8,87	1,00	100,00	0	100,00	1,00	12,6	306
Bonneveau (La Costière)	1,89	1,00	100,00	100	100,00	1,00	7,04	63
Cellé (Les Bordes)	0,00	-	100,00	100	100,00		3,53	nc
Coulommiers-la-Tour (L'Arche)	0,00	-	100,00	100	100,00		12,6	nc
Coulommiers-la-Tour (Villejumard)	0,00	-	100,00	100	100,00		0,064	nc
Danzé (Les Fouchers)	2,85	1,00	100,00	0	100,00	1,00	13,5	178
Epuisay (Le Tertre)	0,00	-	100,00	100	100,00		3,58	nc
Epuisay (Le Theuret)	0,00	-	100,00	0	100,00	0,00	5,31	nc
Epuisay (Les Estelles)	0,00	-	100,00	100	100,00		1,93	nc
Epuisay (Les rebrais)	0,00	-	100,00	100	100,00		24,4	nc
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	5,2	nc
Fortan (rte de Mazangé)	1,11	1,00	100,00	100	100,00		4,15	37
Gombergean (Bourg)	3,20	1,00	100,00	100	100,00		4,07	64
Houssay (Les Caves Baudets)	0,00	1,00	100,00	100	100,00		7,28	nc
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	5,00	1,00	100,00	100	100,00	1,00	19,9	100

La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	0,00	1,00	100,00	0	0,00	0,62	37,4	3 377
Lancé (Bourg)	0,00	-	100,00	100	0,00	0,00	4	nc
Lunay (rte de Thoré)	7,40	1,00	100,00	100	0,00	0,00	19,8	148
Marcilly-en-Beauce (Bois Luché)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	9,73	nc
Mazangé (rte du Gué du Loir)	0,00	-	100,00	100	0,00	0,75	21,9	nc
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	77,24	1,00	100,00	100	100,00	1,00	224	2721
Montrouveau (Bourg)	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Naveil (Prépatour)	68,60	1,00	100,00	0	100,00	1,00	92,4	
Prunay-Cassereau (La Fontaine Grenier)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	6,38	nc
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	0,00	-	100,00	100	100,00	0,92	20,5	781
Sainte-Anne (La Petite Vacherie)	0,00	-	100,00	100	0,00	0,00	8,22	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Grapperie)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	10,6	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Haie de champs)	0,00	-	100,00	100	0,00	0,00	6,55	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	2,46	nc
Saint-Martin-des-Bois (La Charpenterie)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	4,36	nc
Saint-Quentin lès Trôo	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Saint-Rimay (Le Vernois)	0,00	0,00	100,00	100	100,00		4,64	nc
Savigny-sur-Braye (Commune)	25,90	1,00	100,00	100	0,00	1,00	46	539
Selommes (Les Prés de l'Arche)	0,00	-	100,00	0	100,00	1,00	13,7	nc
Sougé (IleCommune)	3,78	1,00	100,00	100	0,00	0,00	12,9	126
Sougé (Les Aunaies)	0,00	-	100,00	100	100,00		0,93	nc
Ternay (CD 80)	0,00	-	100,00	100	100,00		8,42	nc
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	32,50	-	100,00	0	0,00	0,92	22,1	nc
Tourailles	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

(rte de Lande le Gaulois)								
Trôo (La Plaine)	6,10	1,00	100,00	0	100,00	1,00	28,2	
Vallée-de-Ronsard (Les Bagotines)	0,00	-	100,00	100	100,00		7,89	nc
Vendôme (Bois la Barbe)	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Vendôme (UTEU)	357,20	1,00	0,00	100	0,00	0,98	955	
Villechauve (La Nouette)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	2,27	nc
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	7,60	1,00	100,00	100	0,00	0,00	4,44	64
Villerable (Orgie)	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Villiersfaux	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	3,01	nc

## Patrimoine

Patrimoine			
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchements	VP.199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	VP.200 Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)
S. Montoire	76,01	0	58,37
S. Prunay	14,83	2,83	12
Areines	7,04	0	7
Artins	5	0	4,5
Azé	7,39	0	3,6
Bonneveau	6,5	0,3	6,2
Cellé	2,58	0,4	1,4
Coulommiers-la-Tour	8,38	5,4	0,9
Danzé	8,21	3,4	4
Épuisay	9,82	2,6	4,6
Fontaine-les-Coteaux	2,22	0	2,4
Fortan	2,45	0	1,3
Gombergean	4,33	0	4,2
Houssay	5,85	0	5,5
Huisseau-en-Beauce	4,42	0,92	3,5
La Ville-aux-Clercs	11,19	0,85	10,34
Lancé	6,58	5,4	0,1
Lunay	8,72	1,42	7,3
Marcilly-en-Beauce	4,03	0	2,8
Mazangé	8,37	3,1	5,27
Meslay	2,67	0	2,67
Montrouveau	0,88	0	0,6
Naveil	25,4	0	25,4
Saint-Amand-Longpré	10,92	7,08	3,83
Saint-Firmin-des-Prés	19,09	0,62	13,18
Saint-Martin-des-Bois	4,7	0	3
Saint-Ouen	61,18	15,14	25,7
Saint-Rimay	1,59	0	1,59
Sainte-Anne	3,18	0	3,18
Savigny-sur-Braye	18,03	5,37	12,66
Selommes	12,56	5,43	7,13
Sougé	9,64	0	9,64
Ternay	4,54	3,94	0,6
Thoré-la-Rochette	14,14	10,67	3,47
Tourailles	2,17	0	1,6
Troo	10,41	0	10,41
Vallée-de-Ronsard	5,52	0	5,51
Vendôme	182,96	0,1	91,1
Villedieu-le-Château	4,3	0	4,3
Villerable	5,51	0	5,2
Villiers-sur-Loir	16,33	0	16,33
Villiersfaux	2,9	1,8	1,1

## Données clientèle

Clientèle			
Entité	VP.068 Volume facturé	VP.056 Nombre d'abonnés	VP.124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif
S. Montoire	174 858	2 538	2 803
S. Prunay	30 699	484	500
Areines	25 184	279	330
Artins	13 493	109	117
Azé	24 182	281	310
Bonneveau	22 272	237	250
Cellé	3 482	61	73
Coulommiers-la-Tour	20 419	252	250
Danzé	14 974	214	350
Épuisay	20 681	245	265
Fontaine-les-Coteaux	5 363	78	90
Fortan	6 666	86	95
Gombergean	5 687	77	82
Houssay	9 224	155	166
Huisseau-en-Beauce	12 195	176	180
La Ville-aux-Clercs	50 830	515	544
Lancé	11 736	154	168
Lunay	25 910	332	352
Marçilly-en-Beauce	8 872	137	115
Mazangé	16 427	210	230
Meslay	8 800	139	146
Montrouveau	1 575	27	70
Naveil	150 000	1 161	1 119
Saint-Amand-Longpré	40 387	517	580
Saint-Firmin-des-Prés	29 042	364	364
Saint-Martin-des-Bois	13 979	128	135
Saint-Ouen	124 657	1 567	1 635
Saint-Rimay	3 188	50	64
Sainte-Anne	13 109	156	155
Savigny-sur-Braye	61 000	697	650
Selommes	28 370	337	358
Sougé	15 928	289	290
Ternay	16 660	145	160
Thoré-la-Rochette	30 000	488	510
Tourailles	5 727	68	75
Troo	18 756	292	300
Vallée-de-Ronsard	11 790	193	216
Vendôme	879 134	5 885	5 820
Villedieu-le-Château	6 802	146	160
Villerable	15 534	229	213
Villiers-sur-Loir	41 751	647	632
Villiersfaux	7 192	103	115

## **Exploitation : connaissance du réseau**

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Connaissance du réseau														
Entité	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	VP.250 Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux	VP.253 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	VP.255 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	VP.256 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256 score bonus	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	VP.258 Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécani ques	VP.259 Mention du nombre de branchement s pour chaque tronçon du réseau	VP.260 Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	VP.261 Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation	VP.262 Existence et mise et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvelleme nt
S. Montoire	30	10	5	10	5	0	10	4	10	10	0	10	10	0
S. Prunay	25	10	5	10	0	0	10	3	10	10	0	10	0	0
Areines	37	10	5	10	0	12	10	0	10	10	0	0	0	0
Artins	79	10	5	10	5	15	10	4	10	10	0	0	0	0
Azé	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Bonneveau	5	0	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Cellé	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Coulommiers-la-Tour	25	10	5	10	0	0	10	4	10	10	0	0	0	0
Danzé	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Epuisay	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Fontaine-les-Coteaux	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Fortan	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Gombergean	65	10	5	10	5	15	0	0	10	10	0	0	0	0
Houssay	30	10	5	10	5	0	10	4	10	10	0	10	0	0
Huisseau-en-Beauce	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
La Ville-aux-Clercs	30	10	5	10	5	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Lancé	26	10	5	10	1	0	10	2	10	10	0	0	0	0
Lunay	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Marcilly-en-Beauce	30	10	5	10	5	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Mazangé	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Meslay	30	10	5	10	5	0	10	4	10	10	0	10	0	0
Montrouveau	15	0	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Naveil	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Saint-Amand-Longpré	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Firmin-des-Prés	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Martin-des-Bois	5	0	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Saint-Ouen	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Rimay	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Sainte-Anne	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Savigny-sur-Braye	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	10
Selommès	15	10	5	0	0	0	10	2	10	10	0	0	0	0
Sougé	25	10	5	10	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Ternay	26	10	5	10	1	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Thoré-la-Rochette	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Tourailles	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Troo	30	10	5	0	0	15	0	0	10	10	0	0	0	0
Vallée-de-Ronsard	85	10	5	10	5	15	0	0	10	10	0	10	10	0

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Vendôme	116	10	5	10	5	11	10	5	10	10	10	10	10	10
Villedieu-le-Château	28	10	5	10	3	0	10	4	10	10	0	0	0	0
Villerville	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Villiers-sur-Loir	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Villiersfaux	15	10	5	0	0	0	10	2	10	10	0	0	0	0

## Indicateurs financiers liés à l'assainissement collectif

### Tarification de l'assainissement

Tarification de l'assainissement							
Entité	D204.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier 2023	VP. 177 Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	VP.178 Montant HT de la facture pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier 2020 revenant aux collectivités	VP.179 Montant total des taxe et redevances afférentes au service dans la facture de 120 m <sup>3</sup>	VP. 190 Part fixe délégataire	VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)
S. Montoire	3,69 €	251,65 €	131,96 €	59,48 €	52,69 €	10	0,16
S. Prunay	2,17 €	0,00 €	217,55 €	42,88 €	0,00 €	10	0,16
Areines	2,73 €	0,00 €	279,04 €	49,02 €	0,00 €	10	0,16
Artins	2,62 €	0,00 €	266,78 €	47,80 €	0,00 €	10	0,16
Azé	3,43 €	0,00 €	355,28 €	56,65 €	0,00 €	10	0,16
Bonneveau	2,41 €	0,00 €	243,35 €	45,46 €	0,00 €	10	0,16
Cellé	1,85 €	0,00 €	183,11 €	39,43 €	0,00 €	10	0,16
Coulommiers-la-Tour	1,82 €	0,00 €	179,44 €	39,06 €	0,00 €	10	0,16
Danzé	3,05 €	0,00 €	313,98 €	52,52 €	0,00 €	10	0,16
Épuisay	2,69 €	0,00 €	274,22 €	48,54 €	0,00 €	10	0,16
Fontaine-les-Coteaux	2,37 €	0,00 €	239,82 €	45,10 €	0,00 €	10	0,16
Fortan	1,90 €	0,00 €	188,35 €	39,96 €	0,00 €	10	0,16
Gombergean	3,58 €	0,00 €	371,38 €	58,26 €	0,00 €	10	0,16
Houssay	2,81 €	152,53 €	134,42 €	49,82 €	48,13 €	10	0,16
Huisseau-en-Beauce	2,93 €	0,00 €	300,87 €	51,21 €	0,00 €	10	0,16
La Ville-aux-Clercs	3,01 €	169,32 €	140,14 €	52,07 €	49,22 €	10	0,16
Lancé	1,89 €	0,00 €	187,48 €	39,87 €	0,00 €	10	0,16
Lunay	2,25 €	0,00 €	226,65 €	43,79 €	0,00 €	10	0,16
Marcilly-en-Beauce	2,67 €	0,00 €	271,53 €	48,27 €	0,00 €	10	0,16
Mazangé	2,49 €	0,00 €	252,64 €	46,38 €	0,00 €	10	0,16
Meslay	3,02 €	0,00 €	310,24 €	52,14 €	0,00 €	10	0,16
Montrouveau	1,37 €	0,00 €	130,78 €	34,20 €	0,00 €	10	0,16
Naveil	3,01 €	0,00 €	309,02 €	52,02 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Amand-Longpré	3,04 €	121,58 €	190,40 €	52,32 €	37,58 €	10	0,16
Saint-Firmin-des-Prés	3,91 €	279,02 €	127,91 €	61,81 €	91,94 €	10	0,16
Saint-Martin-des-Bois	2,21 €	0,00 €	222,39 €	43,36 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Ouen	3,17 €	82,92 €	243,34 €	53,75 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Rimay	2,95 €	0,00 €	302,49 €	51,37 €	0,00 €	10	0,16
Sainte-Anne	2,10 €	0,00 €	209,59 €	42,08 €	0,00 €	10	0,16
Savigny-sur-Braye	2,56 €	0,00 €	259,84 €	47,10 €	0,00 €	10	0,16

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Selommes	2,57 €	0,00 €	261,25 €	47,25 €	0,00 €	10	0,16
Sougé	2,24 €	0,00 €	225,11 €	43,63 €	0,00 €	10	0,16
Ternay	1,93 €	0,00 €	190,86 €	40,21 €	0,00 €	10	0,16
Thoré-la-Rochette	2,54 €	0,00 €	257,66 €	46,89 €	0,00 €	10	0,16
Tourailles	2,09 €	0,00 €	208,75 €	42,00 €	0,00 €	10	0,16
Troo	3,15 €	0,00 €	324,98 €	53,62 €	0,00 €	10	0,16
Vallée-de-Ronsard	3,01 €	178,82 €	130,58 €	52,06 €	46,68 €	10	0,16
Vendôme	2,73 €	0,00 €	279,04 €	49,02 €	0,00 €	10	0,16
Villedieu-le-Château	2,33 €	0,00 €	234,78 €	44,60 €	0,00 €	10	0,16
Villerable	2,73 €	0,00 €	278,69 €	48,99 €	0,00 €	10	0,16
Villiers-sur-Loir	2,88 €	0,00 €	294,77 €	50,60 €	0,00 €	10	0,16
Villiersfaux	2,05 €	0,00 €	204,90 €	41,61 €	0,00 €	10	0,16

## Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 3 203 357.95 € ; Investissement -493 878.37 €

Réalisation 2023 : Assainissement collectif				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	1 598 999.94	Vente de produits et prestations	4 777 131.73	
Charges de personnel et frais assimilés	661 447.39	Subventions d'exploitations	12 267.56	
Atténuation de produits	63 855.00	Produits exceptionnels	17 061.56	
Autres charges de gestion courante	3 780.00	Reprise amort., dépréciat. et provisions	7 277.59	
Charges financières	285 262.60			
Charges exceptionnelles	195 504.27			
Dotations aux provisions	1 710 629.74			
				<b>Solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>4 519 478.94</b>	<b>Total</b>	<b>4 813 738.44</b>	<b>294 259.50</b>
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	49 611.50	Subventions d'investissement	264 524.23	
Immobilisations corporelles (matériel, pompes, etc.)	1 008 954.56	Amortissement des immobilisations	1 710 629.74	
Subvention d'investissement	12 562.00			
Emprunts et dettes assimilées	1 308 188.93			
Dotations, fonds divers et réserves	11 562.11			
				<b>solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>2 390 879.10</b>	<b>Total</b>	<b>3 016 528.78</b>	<b>625 649.68</b>

## Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2023	13 245 061
épargne brute	3 497 617,45
durée d'extinction de la dette	3.23 ans

## Indicateurs CCSPS liés à l'assainissement

Données CCSPL - Assainissement								
Entité	VP.023 Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	VP.046 Nombre de points noirs	VP. 268 Montant restant impayé au 31/12 sur les factures émises au titre de l'année N-1	VP.185 Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2021, au 31/12/2022	VP. 003 Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	VP.152 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	VP.140 Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)
S. Montoire	0	2	0		21	1	oui	
S. Prunay	0		695	69 532	0		oui	
Areines	0	0	0		0		oui	
Artins	0		0	18 931	0		oui	
Azé	0		0	79 511	0		oui	
Bonneveau	0		0	48 385	0		oui	
Cellé	0		0	4 677	0		oui	
Coulommiers-la-Tour	0		214	21 448	0		oui	
Danzé	0		0	52 569	0		oui	
Épuisay	2		0	53 248	0		oui	
Fontaine-les-Coteaux	0		0	10 930	0		oui	
Fortan	0		0	8 753	0	1	oui	
Gombergean	0		0	14 201	0		oui	
Houssay	0		0	31 130	2		oui	
Huisseau-en-Beauce	0		0	37 384	0		oui	
La Ville-aux-Clercs	0	0	0		6		oui	
Lancé	0		0	24 497	0	1	oui	
Lunay	0		0	38 737	0		oui	
Marcilly-en-Beauce	0	0	0		0	2	oui	
Mazangé	0		0	19 680	0		oui	
Meslay	0		0		0		oui	0,2
Montrouveau	0		0	8 440	0		oui	
Naveil	1		12 557	224 235	0	4	oui	0,3

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Saint-Amand-Longpré		0	0	49 410	10		oui	
Saint-Firmin-des-Prés	0		0		3		oui	
Saint-Martin-des-Bois	0		0	14 217	0		oui	
Saint-Ouen	0	0	0		2		oui	0,6
Saint-Rimay	0	0	0	7 083	0		oui	
Sainte-Anne	0	0	0		0		oui	
Savigny-sur-Braye	0		0	53 053	0	3	oui	2,0
Selommes	0		0	54 303	0		oui	
Sougé	0		0		0		oui	
Ternay	0		0		0		oui	
Thoré-la-Rochette	0	0	5 077	81 895	0		oui	
Tourailles	0		0		0		oui	
Troo	0		1 084	32 863	0		oui	
Vallée-de-Ronsard	0	0	0	44 329	5		oui	
Vendôme	6	8	27 469	1 856 009	0	6	oui	8,0
Villedieu-le-Château	0		0	18 670	0		oui	
Villerable	0		0		0		oui	
Villiers-sur-Loir	0		0		0		oui	0,8
Villiersfaux	0	0	0	10 984	0		oui	

# L'assainissement non collectif

## Les missions du SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service public à caractère industriel et commercial. Il est chargé du contrôle et de la gestion des systèmes d'assainissement non collectif.

La mission du SPANC est d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations. Il fournit aux propriétaires, lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme ou lors de la réhabilitation du système d'assainissement individuel, les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires à la conception, à la réalisation et à l'entretien de leur assainissement. La mission de contrôle vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC procède au contrôle technique qui peut être :

- Contrôle de la conception et de l'implantation de l'installation.

Il consiste à instruire les dossiers de demande d'installation d'assainissement non collectif pour les habitations neuves ou réhabilitées. Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, l'autorisation de rejet, etc. Le cas échéant, des modifications peuvent être demandées. Une visite sur le terrain est effectuée afin d'identifier le projet et les contraintes dues à la nature du sol, à sa topographie. A l'issue de l'instruction, un rapport de contrôle est adressé au propriétaire.

- Contrôle de la bonne réalisation des travaux de l'installation.

Il consiste à réaliser une ou plusieurs visites sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux sont vérifiées conformément au DTU 64-1. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant recouvrement.

Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé, qui émet un avis sur la réalisation des travaux. Le rapport est ensuite envoyé au propriétaire, accompagné du certificat de conformité signé par l' élu chargé de l'assainissement non collectif, si les travaux ont correctement été mis en œuvre.

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

Ces contrôles instaurés par l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales devaient être réalisés avant le 31 décembre 2012 conformément à la réglementation. Seule la commune de Vendôme avait réalisé ses diagnostics avant le transfert de la compétence d'assainissement non collectif au territoire Vendômois.

Un programme de contrôle périodique a donc été instauré par le SPANC. En 2023, il a concerné les communes d'Authon, de Coulommiers-la-Tour, de Danzé, de Huisseau-en-Beauce, de Mazangé et de Prunay-Cassereau. A moyen terme, la totalité de la collectivité sera diagnostiquée.

Il consiste à réaliser un état des lieux des installations existantes d'assainissement non collectif sur le territoire. La visite est réalisée sur la base des documents et des dires fournis par le propriétaire de l'immeuble lors d'une visite sur place. Le contrôleur doit réaliser différents points de contrôle sur l'installation :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usures éventuels ;
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou la réhabilitation de l'installation ;
- Constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances ;
- Vérifier l'adaptation de la filière réalisée ou réhabilitée au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi.

A la suite du contrôle, le SPANC consigne les observations réalisées au cours de la visite dans un rapport et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement présentés par les installations existantes.

En cas de risques sanitaires et environnementaux dûment constatés, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire de l'installation est classée par ordre de priorité. Le propriétaire informe le SPANC des modifications réalisées à l'issue du contrôle. Une contre-visite est effectuée pour contrôler la réalisation des travaux comprenant une vérification de conception et d'exécution dans les délais impartis, avant remblaiement.

La périodicité des contrôles définie par le règlement de service a été modifiée le 4 décembre 2023 (TVD20231204-09) afin de mettre le délai entre deux contrôles périodiques en accord avec la réglementation. Ainsi, ce dernier passe de 8 à 10 ans.

Conformité de l'installation	Périodicité du contrôle
Conforme ou acceptable avec recommandations	10 ans
Non conforme (y compris absence d'installation)	4 ans ou 1 an si vente à partir de la date de mutation

- Contrôle de l'existence et du bon fonctionnement d'une installation dans le cadre de la vente immobilière.

Depuis le 1er janvier 2011, un diagnostic d'assainissement non collectif est obligatoire pour toute vente immobilière (article L. 271-4 code de la construction et de l'habitation). Ce diagnostic est réalisé par le SPANC de la même manière qu'un contrôle des installations existantes. A la suite de ce contrôle, un rapport est envoyé au demandeur du contrôle. Si l'installation présente un risque sanitaire ou environnemental, l'acquéreur devra alors réhabiliter son installation dans un délai de 1 an après la signature de l'acte de vente (article L. 1331-11-1 du code de la santé publique). Si le demandeur dispose d'un rapport de contrôle de bon fonctionnement (périodique ou dans le cadre d'une vente) dont la date de visite est de moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau diagnostic pour conclure la vente du bien.

Pour réaliser l'ensemble de ces contrôles, la CATV a un marché de prestations de service avec l'entreprise Génie de l'eau et une convention de prestations de service avec le Département du Loir-et-Cher



**Le SPANC doit impérativement être contacté pour toute demande de contrôle (vente ou création ou de réhabilitation d'installation). C'est le SPANC qui déclenche l'intervention d'un prestataire qui va prendre en charge la demande de contrôle. En aucun cas les prestataires ne doivent être contactés en direct.** Pour d'autres renseignements à ce sujet ou obtenir les différents formulaires, il est possible de :

- Consulter le site internet de Territoires vendômois (<https://www.territoiresvendomois.fr/assainissement-non-collectif>) ;
- Prendre contact avec la DCE (02.54.89.47.50 - cycles\_eau@catv41.fr).

## Les indicateurs d'activité

### Les contrôles effectués en 2023

Au total, 563 contrôles ont été effectués en 2023 soit une diminution du nombre de contrôles de 31 % par rapport à l'année 2022. La majeure partie des contrôles concerne les contrôles de bon fonctionnement qu'ils soient périodiques (252) ou de mutation (137) (fig. 26).

L'augmentation des ventes immobilières suite à la pandémie semble terminée pour revenir à un niveau pré-COVID19. Le rythme de contrôles périodique a fortement diminué, limité par les capacités de traitement du service.

Type de contrôle	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôles périodiques	1	183	547	488	252
Contrôles de conception	78	49	99	97	96
Contrôles de réalisation	131	64	78	83	78
Contrôles de mutation	166	199	227	152	137
Total	376	495	951	820	563

### Répartition des contrôles 2023

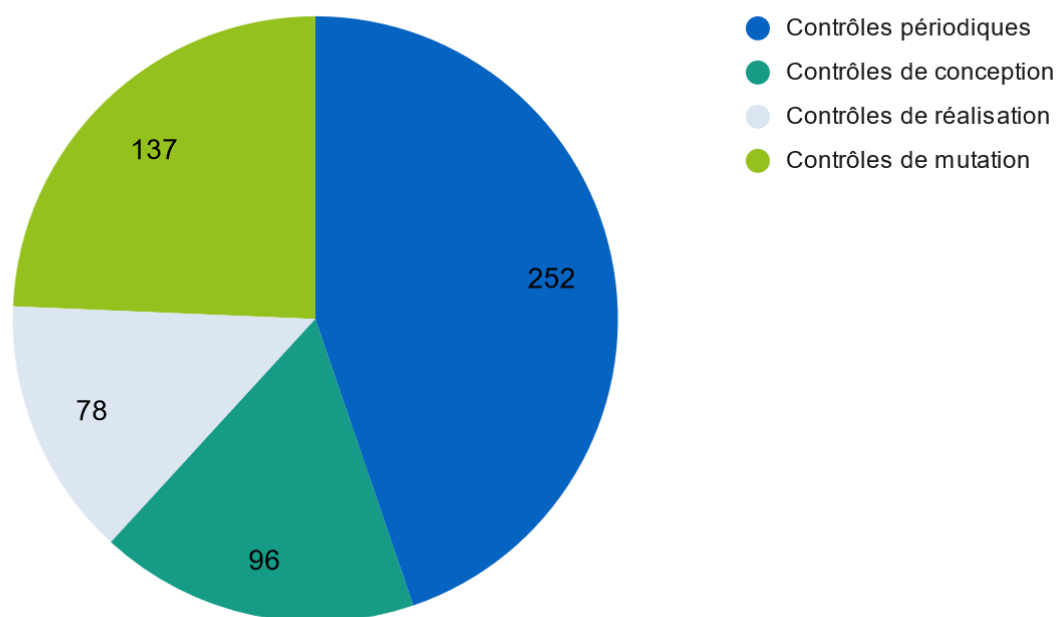


Fig. 26. Répartition des contrôles ANC en 2023

Sur les 563 contrôles, seuls 234 sont conformes avec ou sans recommandation (41.5%) (fig. 27). 53% sont non conformes et un peu plus de 5% des contrôles ont révélé une absence d'installation.

### Résultats des contrôles tous types confondus

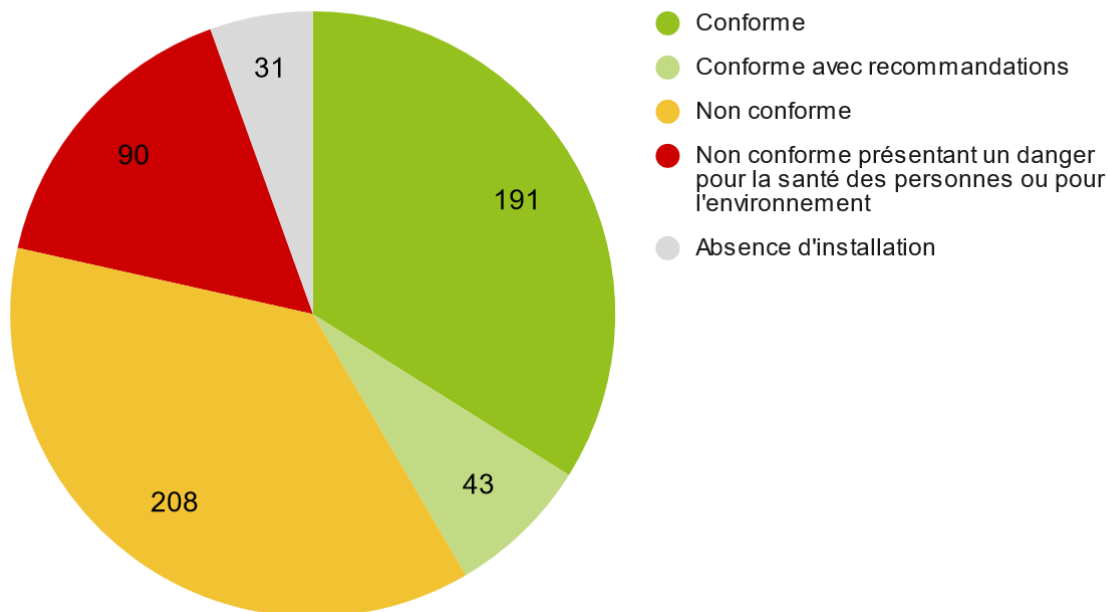


Fig. 27. Résultat de l'intégralité des contrôles

### Résultat des contrôles par typologie

Bien évidemment, le contrôle d'ouvrages récents dans le cadre de conceptions et de réalisations augmente sensiblement le taux de conformité des installations (fig. 28 et 29). Ainsi, les 96 contrôles de conception indiquent deux installations non-conformes. En revanche, les 78 contrôles de réalisation comptent 19 installations non conformes au moment de la visite.

### Contrôles de conception

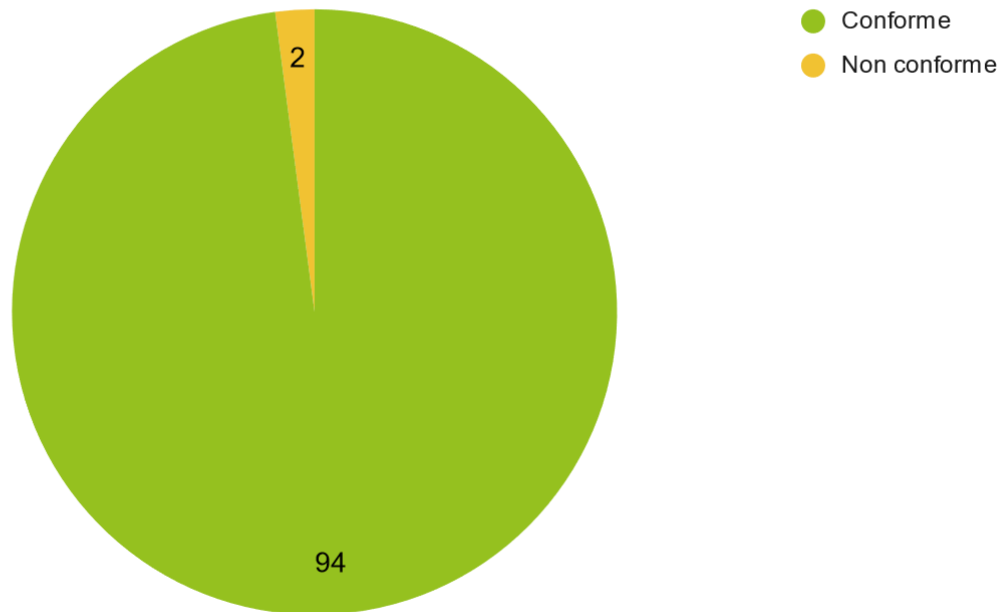


Fig. 28. Résultat des contrôles de conception

### Contrôles de réalisation

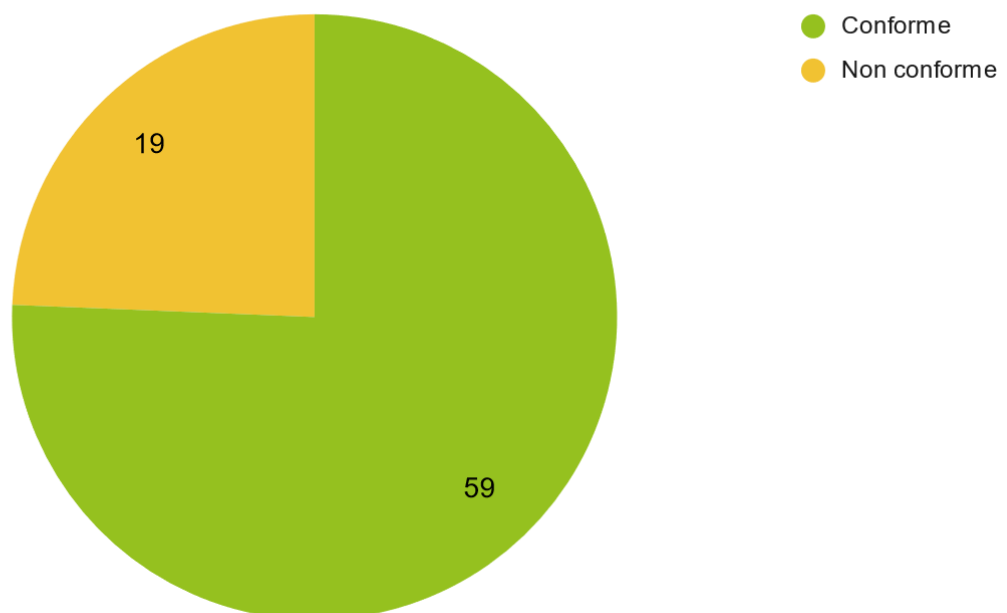


Fig. 29. Résultat des contrôles de réalisation

Si l'on observe les résultats des contrôles dans le cadre des mutations, 16% de ces derniers ont révélé une absence d'installation (fig. 30) et seuls 24% sont conformes avec ou sans recommandations.

Toutes les autres installations sont non conformes (60%) avec, dans 17% des cas, un danger pour la santé des personnes ou pour l'environnement.

### Contrôles de mutation

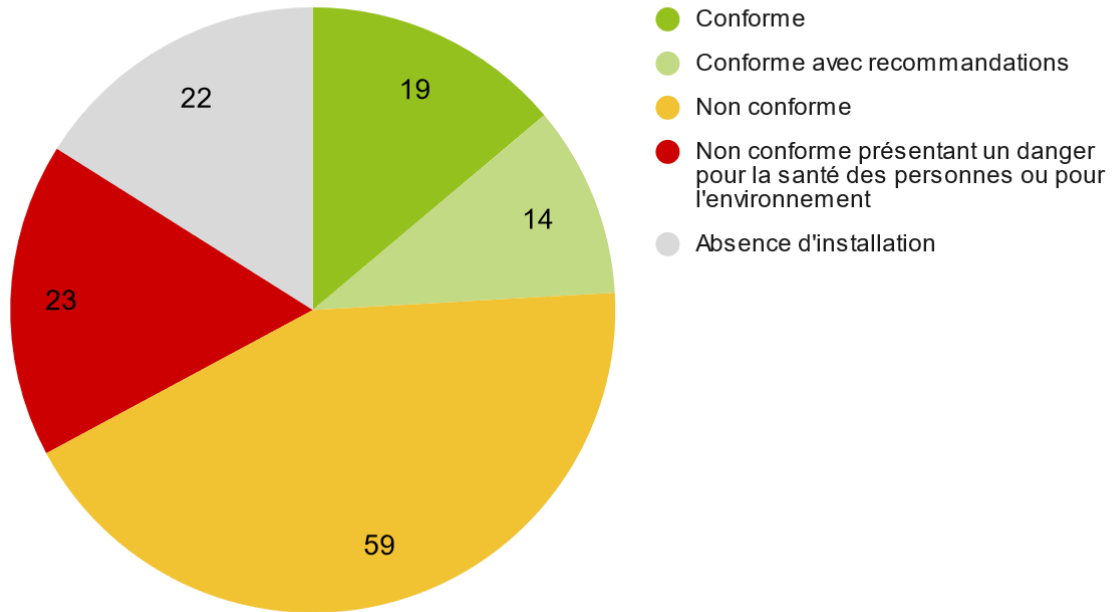


Fig. 30. Résultat des contrôles de mutation

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement menés de manière systématique depuis 2020 ne relèvent aucun défaut dans 7.5% des cas (fig. 31) et des installations acceptables avec recommandation dans 11.5% des cas.

Une absence d'installation a été constatée dans 3.5% des contrôles et 77% des installations présentent une non-conformité.

## Contrôles périodiques

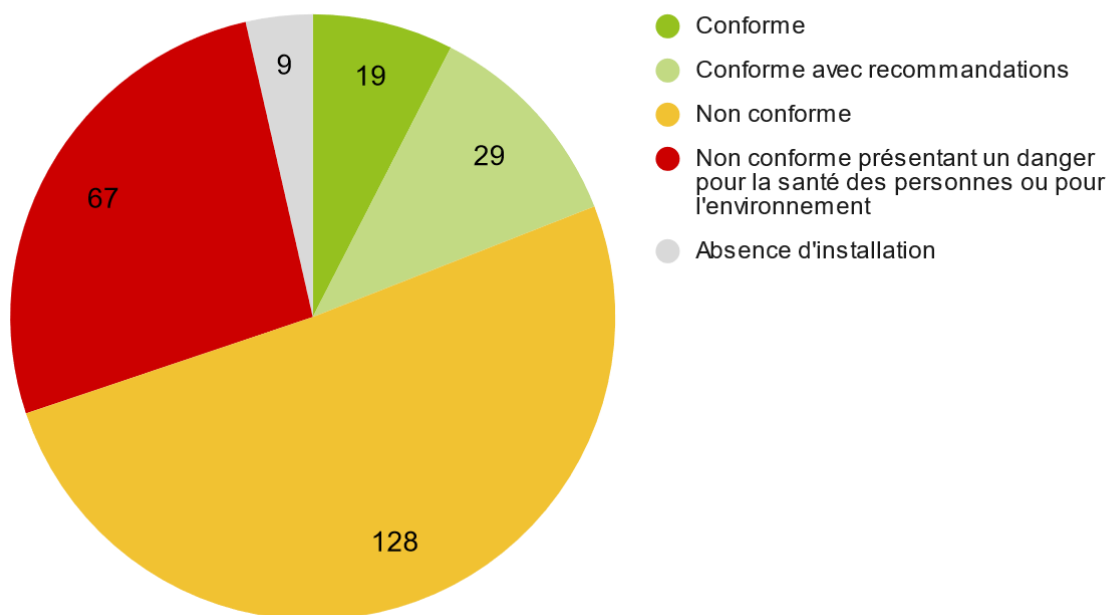


Fig. 31. Résultat des contrôles de bon fonctionnement

## Le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en 2023

Après une chute en 2020, le nombre d'avis a augmenté continuellement en 2021 et 2022 puis s'est stabilisé en 2023.

Type d'avis	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021	Nombre en 2022	Nombre en 2023
Permis de construire	16	10	28	37	35
Déclaration préalable	11	5	6	7	4
Certificat d'urbanisme	12	2	29	34	36
Permis d'aménager	0	0	0	2	2
Permis de démolir	0	0	0	0	3
Total	39	17	63	80	80

## Indicateurs techniques liés à l'assainissement non collectif

Pour la première fois, nous avons repris un maximum de la documentation numérique à notre disposition. Ces indicateurs prennent en compte une plus grande antériorité de contrôles que

précédemment. Un travail reste à faire pour la reprise de rapports en papier encore disponible dans les archives du SPANC.

## Contexte

VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	55307
D301.0 - Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	10622
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	19.21%
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	1.5
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	oui

## Parc d'installations

DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	6250
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	3406
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	1
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	207
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	3407

## Conformités

VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	988
VP.267 - Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1744
P301.3 - Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	80.2%
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	207
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	468
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	53

## Activité

VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif	oui

approuvé par une délibération	
VP.170 - Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	oui
VP.171 - Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	oui
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	non
D302.0 - Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	100
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année 2023	78
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année 2023	96
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année 2023	78
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année 2023	11
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année 2023, par initiative individuelle	67
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année 2023	389
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC	oui
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	10 ans
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique	oui
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site	oui
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique	oui
VP.336 - Existence d'une permanence physique	oui
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	oui
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	oui
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	oui
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception	oui

## Indicateurs financiers liés à l'assainissement non collectif

### Tarification de l'ANC

Tarif ANC applicable sur l'ensemble de la CATV	Tarif € HT 2021	Tarif € HT 2022	Tarif € HT 2023	Tarif € HT 2024
Contrôle de conception	104,55	106,07	112.50	230
Contrôle de réalisation	104,55	106,07	112.50	170
Contre-Visite	52,25	53,03	56.24	74
Contrôle de mutation	130,9	131,82	139.81	250
Diagnostic de bon fonctionnement	119,2	120,98	120.98	180

### Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 113 643.36 € ; Investissement 47 421.89 €

Réalisation 2023 : Assainissement non collectif				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	67 399.20	Vente de produits et prestations	12 184.27	
Charges de personnel	46 606.0	Produits exceptionnels	6.18	
Autres charges de gestion courante	550.45	Reprise d'amortissement	66.39	
Dotations aux provisions	0			
Transfert entre sections	384.75			<b>Solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>114 940.40</b>		<b>12 256.84</b>	<b>-102 683.56 €</b>
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	0,00	Transfert entre sections	384.75	<b>Solde d'exécution</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>384.75</b>	<b>384.75 €</b>

### Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2021	néant
épargne brute	10 959.80 €

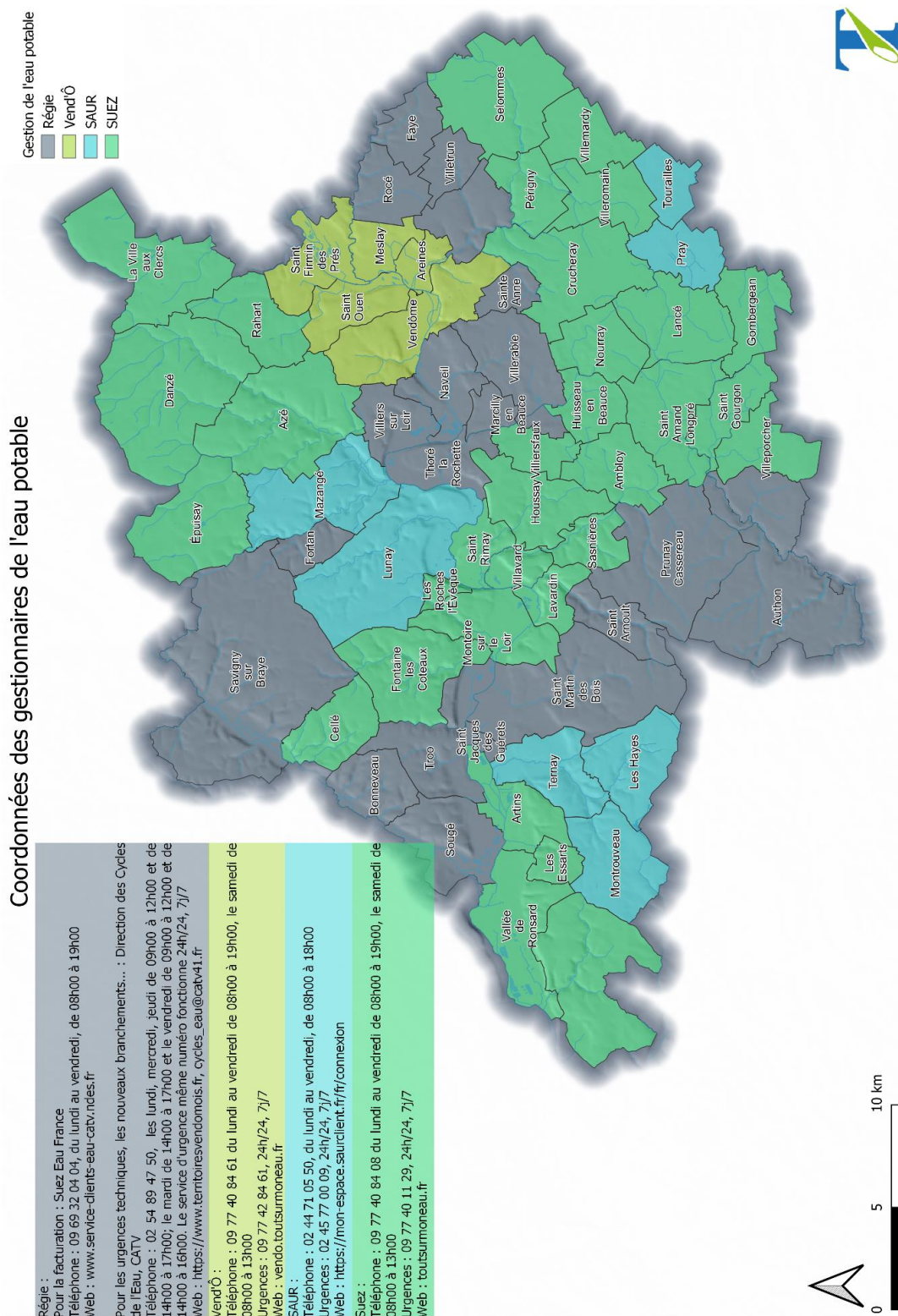
## Annexe 1a : Mode de gestion AEP

Ex-structure	Commune(s)	Mode de gestion	Estimation du nombre d'habitants desservis
(ex Syndicat) Couture sur Loir	Artins, Les Essarts, Vallée de Ronsard, Villedieu le Château	DSP Suez Eau France	1317
(ex Syndicat) Crucheray	Crucheray, Lancé, Nourray	DSP Suez Eau France	1002
(ex Syndicat) Danzé	Azé, Danzé, Rahart	DSP Suez Eau France	2070
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	Lunay, Mazangé	DSP SAUR	2149
(ex Syndicat) des Hayes	Les Hayes, Montrouveau, Ternay	DSP SAUR	671
(ex Syndicat) du Gondré	Ambloy, Houssay, Saint-Rimay, Sasnières, Villavard, Villiersfaux	DSP Suez Eau France	1390
(ex Syndicat) du Plessis	Huisseau en Beauce, Saint-Amand-Longpré	DSP Suez Eau France	1516
(ex Syndicat) Montoire	Lavardin, Les Roches l'évêque, Montoire	DSP Suez Eau France	4416
(ex Syndicat) Naveil	Marcilly, Naveil, Sainte-Anne, Villerable	Régie avec Prestation de service	3828
(ex Syndicat) Prunay	Authon, Prunay, Villechauve	Régie avec Prestation de service	1779
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	Gombergean, Saint-Gourgon, Villeporcher	DSP Suez Eau France	456
(ex Syndicat) TéA	Areines, Meslay, Saint-Ouen, Vendôme	DSP VEND'Ô	21153
(ex Syndicat) Trôo	Saint-Jacques, Sougé, Troo	Régie avec Prestation de service	1115
(ex Syndicat) Villetrun	Coulommiers, Faye, Rocé, Villetrun	Régie avec Prestation de service	1363
Bonneveau	Bonneveau	Régie avec Prestation de service	482
Cellé	Cellé	DSP Suez Eau France	237
Épuisay	Épuisay	DSP Suez Eau France	837
Fontaine-les-Coteaux	Fontaine-les-Coteaux	DSP Suez Eau France	329
Fortan	Fortan	Régie avec Prestation de service	268
Saint-Arnoult	Saint-Arnoult	Régie avec Prestation de service	320
Saint-Firmin-des-Prés	Saint-Firmin-des-Prés	DSP Suez Eau France	865
Saint-Martin-des-Bois	Saint-Martin-des-Bois	Régie avec Prestation de service	587

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Savigny-sur-Braye	Savigny-sur-Braye	Régie avec Prestation de service	2025
Thoré-la-Rochette	Thorée-la-Rochette	Régie	875
Villiers-sur-Loir	Villiers-sur-Loir	Régie	1183

# Annexe 1b : Carte des entités de gestion AEP



## Annexe 1c : Mode de gestion assainissement

Commune	Population	Type de gestion	Nombre d'assainissement non collectif
Ambloy	193	Commune en assainissement non collectif	82
Areines	833	Régie avec Prestation de service	8
Artins	270	Régie avec Prestation de service	62
Authon	739	Régie avec Prestation de service	154
Azé	1043	Régie avec Prestation de service	173
Bonneveau	467	Régie	49
Cellé	227	Régie avec Prestation de service	60
Coulommiers-la-Tour	575	Régie	13
Crucheray	406	Commune en assainissement non collectif	184
Danzé	705	Régie avec Prestation de service	166
Épuisay	837	Régie avec Prestation de service	116
Faye	240	Commune en assainissement non collectif	103
Fontaine-les-Coteaux	339	Régie	129
Fortan	268	Régie	56
Gombergean	185	Régie	35
Houssay	390	DSP SUEZ	67
Huisseau-en-Beauce	431	Régie avec Prestation de service	21
La Ville-aux-Clercs	1283	DSP SUEZ	93
Lancé	481	Régie	91
Lavardin	188	DSP SUEZ	6
Les Essarts	106	Commune en assainissement non collectif	64
Les Hayes	181	Commune en assainissement non collectif	125
Les Roches-l'Évêque	274	DSP SUEZ	8
Lunay	1298	Régie avec Prestation de service	365
Marcilly-en-Beauce	364	Régie	57
Mazangé	871	Régie avec Prestation de service	238
Meslay	321	DSP puis Régie avec Prestation de service	19
Montoire-sur-le-Loir	3949	DSP SUEZ	73
Montrouveau	156	Régie	90
Naveil	2444	Régie	54
Nourray	115	Commune en assainissement non collectif	56
Périgny	184	Commune en assainissement non collectif	100
Pray	297	Commune en assainissement non collectif	123
Prunay-Cassereau	614	Régie avec Prestation de service	148
Rahart	322	Commune en assainissement non collectif	137
Rocé	222	Commune en assainissement non collectif	89
Saint-Amand-Longpré	1235	DSP SUEZ	87
Saint-Arnoult	325	DSP SUEZ	136
Sainte-Anne	493	Régie avec Prestation de service	32
Saint-Firmin-des-Prés	860	DSP SUEZ	19
Saint-Gourgon	114	Commune en assainissement non collectif	59
Saint-Jacques-des-Guérets	95	Commune en assainissement non collectif	61
Saint-Martin-des-Bois	587	Régie	250
Saint-Ouen	3217	DSP SUEZ	59
Saint-Rimay	293	Régie	183
Sasnières	107	Commune en assainissement non collectif	69
Savigny-sur-Braye	2015	Régie avec Prestation de service	450
Selommes	825	Régie	62
Sougé	489	Régie	36
Ternay	340	Régie avec Prestation de service	91
Thoré-la-Rochette	896	Régie	28
Tourailles	137	Régie	6
Troo	531	Régie	81

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Vallée-de-Ronsard	530	DSP SUEZ (sauf ex-Trehet : ANC)	267
Vendôme	16782	Régie avec Prestation de service	32
Villavard	128	Commune en assainissement non collectif	115
Villechauve	276	Régie avec Prestation de service	84
Villedieu-le-Château	411	Régie	145
Villemardy	280	Commune en assainissement non collectif	110
Villeporcher	157	Commune en assainissement non collectif	74
Villerable	527	Régie	42
Villeromain	238	Commune en assainissement non collectif	90
Villetrun	326	Commune en assainissement non collectif	124
Villiersfaux	253	Régie	13
Villiers-sur-Loir	1183	Régie	5



## Annexe 2 : Liste des captages d'eau potable

Nom du captage	bss_brgm	Commune	profondeur (m)	date de mise en place	Volume journalier autorisé (m³/j)	Nature de la ressource	Protection de la ressource
Chêne Vert -F4	03961X0121	Areines	174	2000	2 500	Aquifère du Cénomanien	80
Cognebuée F3	03961X0019	Areines	15	1970	1 270	Aquifère du séno-turonien	60
Fontaine Gravelle	03951X0002	Cellé	86,4	1977	500	Aquifère du Cénomanien	80
La Roche F2	03965X0081	Coulommiers-la-Tour	120	1996	230	Aquifère de la Craie	80
La Roche F1	03965X0082	Coulommiers-la-Tour	104	1996	230	Aquifère de la Craie	80
Bois de la Vacherie	03948X0060	Coulommiers-la-Tour	166	2005	800	Aquifère du Cénomanien	80
Forage 2 Chambord	03965X0087	Crucheray	263		1 200	Aquifère du Cénomanien	80
Les Bigotteries F1 et F2	03608X0001	Danzé	149	1966	600	Aquifère du Cénomanien	80
Le Bourg	03607X0001	Epuisay	143		300	Aquifère du Cénomanien	80
Le clos Pasquier	03953X0001	Fortan	39	1951	150	Aquifère du Cénomanien	60
Vers le Berloquet	03955X0003	Les Hayes	170,5	1967	720	Aquifère du Cénomanien	60
Route de Mazangé	03953X0030	Lunay	111	1968	1 050	Aquifère du Cénomanien	80
Roquinvert F5	03956X0071	Montoire-sur-le-Loir	128	1985	1 800	Aquifère du Cénomanien	60
Villeneuve	03956X0136	Montoire-sur-le-Loir	146		1 200	Aquifère du Cénomanien	60
Tourteline	03958X0029	Naveil	160	1974	2 000	Aquifère du Cénomanien	80
Les Loges	03957X0070	Prunay-Cassereau	213		1600	Aquifère du Cénomanien	60
Château d'eau	04274X0010	Saint-Amand	228		1 400	Aquifère du Cénomanien	80
Le Bourg	03961X0098	Saint-Firmin-des-Prés	143	1978	600	Aquifère du Cénomanien	90
les Bigottières	04274X0026	Saint-Gourgon	90,6	1971	300	Aquifère de la Craie	80
Eglise Artésien	03961X0001	Saint-Ouen	170,3		2 000	Aquifère du Cénomanien	80
Le Moulin de la fontaine	03957X0052	Saint-Rimay	135	1987	840	Aquifère du Cénomanien	80
La Grilletière	03952X0004	Savigny-sur-Braye	120	1978	1 000	Aquifère du Cénomanien	60
Le Claireau	03952X0001	Savigny-sur-Braye	95	1942	500	Aquifère du Cénomanien	60
Le Bordeaux	03957X0058	Thoré-la-Rochette	175	1990	1 400	Aquifère du Cénomanien	60
Les Grands Champs	03955X0006	Troo	152,6	1965	900	Aquifère du Cénomanien	80
La Varenne	03954X0023	Vendôme	50	1951		Aquifère du séno-turonien	40
Croix blanche	03954X0064	Vendôme	240	1982		Nappe de l'Albien	40

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2023

Prise d'eau en Loir	03961X0122	Areines				Loir et sa nappe alluviale	40
Route de Faye	03961X0004	Villetrun	100	1965	200	Aquifère de la Craie	80
La thibaudière	03954X0101	Villiers-sur-Loir	204,2	2005	1 400	Aquifère du Cénomanién	60

## Annexe 3. Liste des stockages AEP

Entité	Nom	Type	Volume (m <sup>3</sup> )	Hauteur de la tour (m)	Autonomie (jours)
S. Couture	Le Bois de la Vacherie	Tour	600	33,6	2,53
S. Crucheray	Le Bourg	Tour	350	30	2,66
S. Danzé	Les Bigotteries	Tour	500	36,7	1,53
S. des Hayes	Vers le Berloquet	Tour	500	38,8	1,47
S. du Gondré	Houssay	Tour	400	30	1,91
S. du Plessis	Saint-Amand	Tour	350	25	1,92
S. Lunay - Mazangé	Route de Mazangé	Tour	500	34	1,38
S. Montoire	Fosse	Bâche	1000		2,91
	Roquinvert	Bâche	600		
S. Naveil	Réservoir Marcilly	Bâche	30		1,93
	Tourteline	Bâche	300		
	La Lézonnière	Tour	300	30,8	
	Les Hauts-Montrieux	Tour	200	14,4	
	Le Puteau	Tour	150	10,42	
S. Prunay	Prunay	Tour	700	37	1,64
S. Saint-Gourgon	Les Bigottières	Tour	250	30	4,9
S. TEA	Frileuse	Bâche	100		2,09
	UTEL	Bâche	675		
	Le Temple	Tour	1000	22,3	
	La Garde	Tour	1000	25	
	La Garde	Bâche	4000		
S. Troo	Les Grands Champs	Tour	450	35	1,53
S. Villetrun	Route de Faye	Tour	300	30	1,16
Cellé	Fontaine Gravelle	Tour	200	25,6	1,87
Epuisay	Le Bourg	Tour	250	30,5	1,92
Fortan	Le Clos Pasquier	Tour	90	15	1,63
Saint-Firmin-des-Prés	Le Bourg	Tour	400	25	4,35
Savigny-sur-Braye	La Grilletière	Tour	500	40	1,95
	Le Claireau	Bâche	170		
Thoré-la-Rochette	Chadeu	Tour	180	14,88	1,39
Villiers-sur-Loir	Les Bois Bretons	Tour	500	25	2,62

## Annexe 4. Linéaire AEP par commune

Commune	Longueur (km)	% du total
Ambloy	13,3	1%
Areines	12,3	1%
Artins	14,5	1%
Authon	49,7	3%
Azé	40,5	3%
Bonneveau	20,6	1%
Cellé	19,4	1%
Coulommiers-la-Tour	17,4	1%
Crucheray	21,4	1%
Danzé	54,6	4%
Épuisay	37,4	2%
Faye	9,3	1%
Fontaine-les-Coteaux	31,1	2%
Fortan	12,1	1%
Gombergean	9,7	1%
Houssay	17,3	1%
Huisseau-en-Beauce	10	1%
Lancé	25,8	2%
Lavardin	8,9	1%
Les Essarts	6,9	0%
Les Hayes	29,2	2%
Les Roches-l'Évêque	8,6	1%
Lunay	55,4	4%
Marcilly-en-Beauce	7,8	1%
Mazangé	37,5	2%
Meslay	5,8	0%
Montoire-sur-le-Loir	63,5	4%
Montrouveau	19,4	1%
Naveil	36,3	2%
Nourray	7,8	1%
Prunay-Cassereau	48,4	3%
Rahart	16,1	1%
Rocé	8,9	1%
Saint-Amand-Longpré	40,9	3%
Saint-Arnoult	21,7	1%
Saint-Firmin-des-Prés	18,3	1%
Saint-Gourgon	15,2	1%
Saint-Jacques-des-Guérets	5,4	0%
Saint-Martin-des-Bois	54,6	4%
Saint-Ouen	40,2	3%
Saint-Rimay	13,1	1%
Sainte-Anne	8,8	1%
Sasnières	10	1%
Savigny-sur-Braye	104	7%
Sougé	25,3	2%
Ternay	26,2	2%
Thoré-la-Rochette	24,3	2%
Troo	23,2	2%
Vallée-de-Ronsard	36,3	2%
Vendôme	112,6	8%
Villavard	10,7	1%
Villechauve	18,5	1%
Villedieu-le-Château	43,7	3%

Villeporcher	15,4	1%
Villerable	17,4	1%
Villetrun	6,3	0%
Villiers-sur-Loir	22,8	2%
Villiersfaux	8,6	1%

## Annexe 5 : Liste des stations d'épuration

Station d'origine	Capacité (EH)	Code SANDRE de la station d'origine	Type
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	250	0441004S0001	Filtre à sable
Authon (Sur le site de l'ancienne)	600	0441007S0001	Boues activées
Azé (L'Etang Communal)	950	0441010S0001	Boues activées
Bonneveau (La Costière)	500	0441020S0001	Lagunage naturel
Cellé (Les Bordes)	180	0441030S0001	Lagunage naturel
Coulommiers-la-Tour (L'Arche)	430	0441065S0001	Lagunage naturel
Coulommiers-la-Tour (Villejumard)	50	0441065S0002	Filtre macrophytes
Danzé (Les Fouchers)	700	0441073S0002	Boues activées
Epuisay (Le Tertre)	180	0441078S0004	Filtre macrophytes
Epuisay (Le Theuret)	550	0441078S0006	Filtre macrophytes
Epuisay (Les Estelles)	110	0441078S0002	Lagunage naturel
Epuisay (Les rebrais)	180	0441078S0003	Lagunage naturel
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	250	0441087S0001	Filtre macrophytes
Fortan (rte de Mazangé)	200	0441090S0002	Lagunage naturel
Gombergean (Bourg)	120	0441098S0001	Disques biologiques
Houssay (Les Caves Baudets)	300	0441102S0001	Filtre macrophytes
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	400	0441103S0001	Lagunage naturel
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	1700	0441275S0002	Boues activées
Lancé (Bourg)	300	0441107S0001	Lagunage naturel
Lunay (rte de Thoré)	720	0441120S0001	Lagunage naturel
Marcilly-en-Beauce (Bois Luché)	400	0441124S0001	Filtre macrophytes
Mazangé (rte du Gué du Loir)	540	0441131S0001	Lagunage naturel
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	9400	0441149S0002	Boues activées
Montrouveau (Bourg)	50	0441153S0001	Filtre à sable

Naveil (Prépatour)	7400	0441158S0003	Boues activées
Prunay-Cassereau (La Fontaine Grenier)	370	0441184S0001	Lagunage naturel
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	1900	0441199S0002	Filtre macrophytes
Sainte-Anne (La Petite Vacherie)	460	0441200S0001	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Grapperie)	225	0441209S0003	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Haie de champs)	270	0441209S0002	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	550	0441209S0001	Lagunage naturel
Saint-Martin-des-Bois (La Charpenterie)	270	0441225S0001	Lagunage naturel
Saint-Quentin lès Trôo	100		Filtre macrophytes
Saint-Rimay (Le Vernois)	200	0441228S0002	Filtre macrophytes
Savigny-sur-Braye (Commune)	3500	0441238S0001	Boues activées
Selommes (Les Prés de l'Arche)	1200	0441243S0002	Disques biologiques
Sougé (IleCommune)	360	0441250S0001	Lagunage naturel
Sougé (Les Aunaies)	50	0441250S0002	Filtre macrophytes
Ternay (CD 80)	180	0441255S0001	Lagunage naturel
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	1950	0441259S0002	Boues activées
Tourailles (rte de Lande le Gaulois)	180	0441261S0001	Filtre macrophytes
Trôo (La Plaine)	800	0441265S0001	Boues activées
Vallée-de-Ronsard (Les Bagotines)	270	0441070S0001	Lagunage naturel
Vendôme (Bois la Barbe)	200	0441269S0010	Filtre macrophytes
Vendôme (UTEU)	37500	0441269S0012	Membranaire
Villechauve (La Nouette)	180	0441278S0001	Lagunage naturel
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	400	0441279S0001	Disques biologiques
Villerable (Orgie)	180	0441287S0001	Lagunage naturel
Villiersfaux	300	0441293S0001	Lagunage naturel

## Annexe 6 : Linéaire assainissement par commune

Commune	longueur (km)	% par rapport au linéaire total
---------	---------------	---------------------------------

		CATV
Areines	12,9	1%
Artins	5,0	1%
Authon	5,7	1%
Azé	7,4	1%
Bonneveau	6,5	1%
Cellé	2,6	0%
Coulommiers-la-Tour	8,4	1%
Crucheray	1,6	0%
Danzé	8,2	1%
Épuisay	9,8	1%
Fontaine-les-Coteaux	2,7	0%
Fortan	2,45	0%
Gombergean	4,33	1%
Houssay	5,85	1%
Huisseau-en-Beauce	7,45	1%
La Ville-aux-Clercs	23,08	3%
Lancé	6,58	1%
Lavardin	9,0	1%
Les Roches-l'Évêque	7,1	1%
Lisle	0,4	0%
Lunay	11,9	2%
Marcilly-en-Beauce	3,1	0%
Mazangé	8,7	1%
Meslay	4,6	1%
Montoire-sur-le-Loir	58,0	8%
Montrouveau	0,6	0%
Naveil	40,62	8%
Prunay-Cassereau	7,3	1%
Saint-Amand-Longpré	15,2	2%
Saint-Arnoult	6,9	1%
Sainte-Anne	8,5	1%
Saint-Firmin-des-Prés	18,4	3%
Saint-Martin-des-Bois	3,1	0%
Saint-Ouen	69,6	10%
Saint-Rimay	1,2	0%
Savigny-sur-Braye	26,9	4%
Selommes	13,5	2%
Sougé	15,5	2%
Ternay	4,5	1%
Thoré-la-Rochette	13,0	2%
Tourailles	2,2	0%
Troo	4,9	1%
Vallée-de-Ronsard	5,5	1%
Vendôme	188,7	26%
Villechaive	1,9	0%
Villedieu-le-Château	4,4	1%
Villerable	5,4	1%

Villetrun	0,3	0%
Villiersfaux	3,7	1%
Villiers-sur-Loir	25,37	3%